

**MANDATURE 2014 - 2020**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT  
TENUE LE LUNDI 12 MARS 2018 - 19 H 00  
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**

\*\*\*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

\*\*\*

Mme Eléonore SLAMA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2018-023), 20 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, Mme CHARNOZ, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. BONNET-OULALDJ, Mme CHOPIN GENET, M. HAAB, Mme TAVAUX.

Pouvoirs : M. BOUIGUE (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. TOUZET), M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme MARQUIS (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. SEINGIER).

\*\*\*

Arrivée, à 19 H 30, de M. BONNET-OULALDJ et de Mme TAVAUX pendant le débat autour de la communication relative à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Sortie, à 20 H 30, de M. GREGOIRE (pouvoir de M. BOUIGUE), après le vote du vœu 122018-008 ;

Retour, à 20 H 40, de M. GREGOIRE (pouvoir de M. BOUIGUE), après le vote du vœu 122018-015 ;

Départ, à 20 H 56, de Mme VIEU-CHARIER, après le vote du vœu 122018-015 ;

Sortie, à 21 H 06, de Mme SLAMA, après le vote de la délibération DEVE 20180006 ;

Retour, à 21 H 15, de Mme SLAMA, après le vote de la délibération DEVE 20180056 ;

Départ, à 21 H 47, de Mme KOMITES, après le vote de la délibération DLH 20180081 ;

Départ, à 22 H 11, du groupe les Républicains, après le vote du vœu 122018-009.

\*\*\*

- **DELIBERATION (12-2018-006)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 22 JANVIER 2018.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous devons commencer par l'approbation du procès-verbal de notre précédente séance. Y a-t-il des commentaires? Non, je vais donc le soumettre à votre approbation ».

Votants : 22 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 4 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 12 MARS 2018 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 22 JANVIER 2018.**

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme CHARNOZ, M. GREGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme MARQUIS (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

(DELIB 12-2018-024)

\*\*\*

- DELIBERATION (12-2018-008) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-025)

\*\*\*

**Débat organisé autour de la Communication relative à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous allons commencer cette séance formellement par un débat sur la communication relative à la politique d'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je vais passer la parole tout d'abord à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui suit ces sujets au sein de l'exécutif. Je voudrais la remercier pour sa forte implication grâce à laquelle nous bénéficions à nouveau d'une programmation très riche autour du 8 mars cette année, puis je donnerai la parole aux uns et aux autres. Nous présenterons également un vœu rattaché à ce débat. »

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. Je précise que la programmation continue, puisqu'un événement aura lieu demain à la Maison de la vie associative et citoyenne.

Le 8 mars, c'est toute l'année. Chaque 8 mars a lieu la Journée internationale des droits des femmes. Tous les ans, cette date symbolique permet de mesurer, de débattre et de se retrouver pour effectuer l'état des lieux des droits des femmes dans le monde, en France, à Paris et dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

La médiatisation, support de la libération de la parole des femmes de ces derniers mois, nous fait espérer d'entrer dans une nouvelle ère plus égalitaire et d'éradication des violences faites aux femmes. Le 8 mars 2018 a donc quant à lui une signification particulière après ce moment historique de prise de parole des femmes. En effet, de nombreuses voix s'élèvent afin de dénoncer des situations ancestrales, mais toujours d'actualité, de rapports de pouvoir, de domination et d'irrespect de la place et de l'intégrité des femmes.

Dans cette période appelée « post-MeToo », les associations d'aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles sont débordées, et je veux ce soir solennellement les remercier. Selon le Ministère de l'Intérieur, les dépôts de plaintes pour des faits de violences sexistes et sexuelles ont significativement augmenté depuis octobre 2017. Les femmes de tous âges, de tous territoires et de tous milieux socioéconomiques parlent enfin des violences qu'elles ont subies et demandent que cela cesse.

Un véritable besoin de prévenir, d'expliquer, de décrypter se fait sentir. Les inégalités subies par les femmes s'expriment de façon quotidienne et dans tous les champs de la société. Elles sont d'autant plus difficiles à faire reculer qu'elles sont à la fois spécifiques et associées à d'autres formes d'inégalités : les inégalités politiques, économiques et domestiques tendent à se cumuler, et je peux largement en témoigner comme d'autres de mes consœurs ici. Elles sont à l'origine d'un large spectre de violences symboliques et physiques.

C'est pourquoi, en tant qu'élus, il est de notre responsabilité d'agir au quotidien, et je tiens à remercier tout particulièrement et publiquement la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Catherine BARATTI-ELBAZ, pour son engagement de tous les instants et dans tous les domaines afin de faire avancer la cause féminine, l'égalité réelle, et de combattre toutes les formes de violences sur les femmes, des injustices aux barbaries les plus indignes.

Je remercie également l'ensemble de l'équipe municipale pour sa vigilance et leur soutien. Dans toutes mes actions au quotidien, je m'appuie sans cesse sur ce triptyque : informer, sensibiliser et former, et ce en direction de toutes et de tous, dès le plus jeune âge.

Pour mieux lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures afin d'accélérer les progrès vers l'égalité entre les filles et les garçons, et je salue Lunise MARQUIS en ce sens, en dénonçant les stéréotypes de genre, mais également entre les femmes et les hommes par le développement d'une culture de l'égalité, par la lutte contre les inégalités, notamment au travail, par les garanties de l'accès des femmes aux droits et aux soins, et enfin par l'exemplarité des pouvoirs publics.

### **1- Garantir une culture de l'égalité au sein de notre administration**

#### **o Une communication sans stéréotype de sexe**

Plus que symbolique, il est désormais nécessaire de rendre visibles les femmes et d'adopter une véritable politique inclusive. Le vœu relatif à une communication sans stéréotype de sexe adopté en mars 2016 dans cette même instance permet de rappeler cette exigence. L'ensemble des correspondances et formulaires administratifs de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement comportent désormais des déterminations genrées, et je viens saluer le Secrétariat général dans son ensemble.

#### **o Égalité professionnelle**

52% de la population sont des femmes en France, et même 53% de la population parisienne. Et pourtant, le même constat est fait chaque année : toujours une faible mixité des métiers, notamment ceux les plus prestigieux, l'aggravation des situations dans les postes à responsabilité, des écarts qui se creusent avec l'arrivée des enfants, des écarts de salaire toujours injustifiés, des temps partiels subis. La parité professionnelle est encore à conquérir. Des violences en milieu professionnel ni assez signalées, ni assez sanctionnées : la liste est encore longue, et ce conseil d'arrondissement ne va pas y suffire. En tant que collectivité, nous nous devons donc d'être exemplaires, sans oublier d'accompagner les plus fragiles, ce que fait la Mairie de Paris avec la titularisation de certaines personnes à traitement salarial égal, et à travers l'offre de places en crèche en direction des femmes les plus fragiles.

### **2- Instaurer une culture de l'égalité**

Cela consiste à favoriser les bonnes pratiques éducatives dans les établissements de la petite enfance et par tous et toutes, par une éducation non violente et non sexiste. Donner sa chance à tous et à toutes sans autocensure ni plafond de verre, c'est aussi l'objectif premier du plan de lutte contre les discriminations, qui permet à tous les élèves de l'arrondissement de choisir leur stage de découverte, premier rendez-vous avec le milieu professionnel et première expérience primordiale pour la vie future.

### **3- Améliorer la visibilité des femmes**

Comment une petite fille peut-elle se projeter si elle n'a pas de modèle féminin vers qui se référer ? Quid de la place des femmes dans l'espace public ? Les villes sont construites par les hommes et pour les hommes, sous-entendu la femme reste dans la sphère de l'intime, la « domus ». Seuls 4% des rues parisiennes portent un nom de

femme à Paris, soit 247 femmes qui sont mises à l'honneur dans les artères de la capitale, contre 3 156 hommes. Je remercie une nouvelle fois Catherine BARATTI-ELBAZ, qui tente de rééquilibrer ce traitement dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Trois exemples parmi d'autres :

En 2017, la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement a souhaité accueillir la formation interprofessionnelle sur la question du sexisme et des violences faites aux femmes dans le sport. Celle-ci s'intéressait aux freins et à l'accès au sport pour les femmes. L'inauguration du nouveau gymnase Althea Gibson, rue Gerty Archimède, a été un autre temps très fort de l'année 2017 : il s'agit du premier équipement sportif du 12<sup>e</sup> arrondissement à porter un nom de femme, qui plus est emblématique du combat contre la ségrégation raciale.

La semaine dernière, nous parlions à la Maison de la vie associative et citoyenne de la place des femmes également dans la culture, avec le Carrefour des associations parisiennes et l'association HF, que je remercie.

Certes, une formidable dynamique est à l'œuvre dans la société pour la prise de conscience des inégalités et des discriminations que subissent encore trop souvent les femmes. C'est reconnaître que l'action publique a sa place au quotidien dans tous les lieux de vie des femmes : travail, domicile, transports, loisirs, et toute l'année, car les inégalités et discriminations commises à l'encontre des femmes font système et sont présentes partout. Elles sont aussi à l'origine des violences faites aux femmes.

#### **4- Lutter contre les violences faites aux femmes**

Les violences faites aux femmes, qu'elles soient d'ordre physique, sexuel ou psychologique, peuvent intervenir dans la sphère intime, publique ou professionnelle. Elles font également automatiquement d'autres victimes : les enfants, trop souvent oubliés. Le partenariat entre l'Etat, les associations et la Ville de Paris permet de construire une réponse globale à la situation des femmes victimes, tant en situation d'urgence que sur le long terme. La Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement y est pleinement engagée avec le commissariat et les associations, que je salue, et notamment les bénévoles qui accomplissent un travail remarquable.

Au lendemain de la nuit de la solidarité et des événements du 8 mars, la situation des femmes victimes ne doit plus être déformée. Celle des agresseurs non plus. Les harceleurs, les agresseurs sont des hommes, des messieurs tout-le-monde, et non des animaux sauvages, des prédateurs en pleine jungle. Je rappelle que plus de 80% des agresseurs sont connus de leurs victimes. Il est de notre devoir de venir en aide à ces femmes en danger, danger de la part de leur compagnon ou ex-compagnon, danger de leur entourage, danger dans la rue.

Alors que partout dans le monde, les droits des femmes sont menacés par les traditions, les obscurantismes, la vigilance reste de mise en Europe, en France, et dans notre arrondissement. Les femmes représentent un tiers des demandes d'asile chaque année en France, et elles obtiennent un tiers des protections accordées, le plus souvent sous la forme d'une protection subsidiaire, régime moins favorable que celui de réfugiée.

Le défaut de prise de conscience de l'ampleur des violences sexuelles fait encore obstacle pour les femmes dans la politique de l'asile. Améliorer l'accueil des demandeuses d'asile et renforcer la protection des femmes persécutées en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur engagement féministe est une exigence républicaine. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme PIERRE-MARIE pour cette présentation qui illustre à quel point nous sommes mobilisés sur toutes les questions d'égalité, de lutte contre les violences faites aux femmes, et auxquelles nous essayons, à côté des acteurs associatifs et institutionnels, de répondre et d'agir.

Je vais commencer par donner la parole à Mme KOMITES, qui doit présenter un vœu rattaché à cette communication, ce qui permettra ensuite aux uns et aux autres d'intervenir et de donner en même temps leur position sur le vœu, si vous en êtes d'accord, en prenant le temps nécessaire. Je ne veux pas vous frustrer, surtout pas sur un sujet tel que celui-ci. »

**Mme Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire de Paris, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. Je souhaite rapidement vous présenter ce vœu relatif à la création d'une résidence sociale pour femmes victimes de violences dans cet arrondissement. Nous avons déjà un certain nombre de résidences sociales pour femmes victimes de violences. Ce projet de résidence sociale et de centre d'hébergement d'urgence, puisqu'il s'agit d'un double projet, est porté par deux associations qui sont bien connues dans cet arrondissement, et notamment Aurore, qui travaille beaucoup puisqu'il s'agit de l'association qui gère le Centre d'hébergement d'urgence du bastillon de Bercy.

Ces deux associations portent désormais depuis un certain temps un projet de création d'établissement pour femmes victimes de violences. Nous savons tous que nous avons besoin de ces établissements. La Région Ile-de-France a été pendant de très nombreuses années une collectivité qui finançait notamment les centres d'hébergement d'urgence, mais également les résidences sociales pour des publics spécifiques, que ce soit pour les femmes victimes de violences ou des personnes sans abri, mais également des publics beaucoup plus spécifiques : par exemple, des populations en sortie d'hôpitaux psychiatriques. Aujourd'hui, la Région s'est désengagée totalement de ce type de financement, ce qui aboutit à une situation dans laquelle ce projet porté par les deux associations, dont nous avons besoin sur Paris mais également dans cet arrondissement, ne peut voir le jour.

Il n'existe pas aujourd'hui de mouvement de la Région Ile-de-France suite aux courriers qui ont alerté sur cette situation, donc ce vœu vous demande de réaffirmer notre volonté que l'Etat et la Région Ile-de-France puissent financer ce projet, car sans financement, il ne verra pas le jour. Nous savons tous que nous avons besoin, et que les femmes victimes de violences dans Paris ont besoin en urgence de ce type de résidence. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme KOMITES pour la présentation de ce vœu, que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer dans cette instance lors de notre précédente séance. Plusieurs élus se sont inscrits dans ce débat. Mme ROTA, voulez-vous commencer ? »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire, quel plaisir d'avoir tant de monde pour ce débat. Votre présentation et la communication écrite que vous nous avez fournie en amont du conseil démontrent bien l'implication de notre arrondissement sur les questions d'égalité entre

les femmes et les hommes et dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Le travail et l'engagement de vos élus sur ces questions - et je citerai particulièrement Emmanuelle PIERRE-MARIE - viennent renforcer votre propre action et votre propre engagement, Mme la Maire, régulièrement en actes et en paroles.

Je soutiens et je félicite donc l'ensemble des actions menées dans l'arrondissement et présentées, des actions symboliques et donc primordiales, telles que la communication sans stéréotype de sexe ou la reconquête de l'espace public à travers des dénominations de places ou de rues, ou encore des actions de plus grande envergure, comme les centres d'hébergement avec des places dédiées aux femmes.

A ce titre, j'appelle la Région et l'Etat à finaliser le financement pour la résidence sociale pour les femmes victimes de violences que vous souhaitez ouvrir dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. J'ai assuré la rédaction de cette intervention avant le vœu, donc vous connaissez ma position qui est un vote favorable.

Pour aller plus loin, deux aspects de l'égalité hommes/femmes sont à mon sens peu présents dans cette communication : le harcèlement de rue et la question du consentement. En premier volet, je me permets de souligner le travail d'un groupe parlementaire sur la verbalisation du harcèlement de rue, groupe de travail auquel a participé notre députée Laetitia AVIA. Ce groupe de travail a ainsi préconisé la création d'une nouvelle infraction, qu'on appellerait l'« outrage sexiste et sexuel », qui sera puni d'une contravention. Certains disent déjà que la verbalisation sera difficile, et alors ? Cela n'enlève en rien la valeur de cette mesure. Le message envoyé est clair : l'Etat et la loi sont du côté de la femme insultée pour des raisons sexuelles ou sexistes.

Sur le volet du consentement, cette question me paraît essentielle et constituera sans doute une nouvelle étape en matière de pédagogie et d'éducation des enfants et des adolescents. De nombreux documentaires et témoignages abordent cette question cruciale afin que les relations soient réellement égalitaires entre les hommes et les femmes. Dans votre dispositif, que vous appelez « collège pour l'égalité », cet aspect pourrait être développé et à mon avis, il l'est déjà fortement par les intervenants.

Pour terminer, je souhaiterais lire un extrait de la tribune sur les violences sexistes dans l'espace public, que j'ai pu faire paraître en tant que présidente de groupe en octobre dernier dans le journal du 12<sup>e</sup> arrondissement. Ici, je peux en donner une seconde exposition. Aujourd'hui encore, se déplacer dans les rues, pour une femme, oblige à des aménagements de comportement, que cela concerne la tenue, la posture ou le regard : un compliment par-ci, un regard appuyé par-là, pour beaucoup d'hommes, c'est sympa et en aucun cas agressif. Mais il faut imaginer ce regard ou ce compliment répété plusieurs fois par jour, pendant plusieurs semaines, pendant plusieurs années. A présent, imaginez la situation inverse : est-ce qu'une femme donne son avis sur la tenue d'un homme qu'elle croise dans la rue, ou siffle-t-elle un inconnu qu'elle trouve désirable ? Triste constat, rappelé par Emmanuelle PIERRE-MARIE d'ailleurs, l'inégalité persiste entre les femmes et les hommes, au-delà du foyer - violences conjugales, du travail - inégalité salariale, l'espace public et les transports en commun sont des lieux supplémentaires où il existe une différence de traitement.

Des solutions pour changer ces comportements : l'éducation dès le plus jeune âge pour apprendre l'égalité pleine et entière entre les femmes et les hommes ; dans son quotidien, relever et refuser les stéréotypes sexistes, dans les publicités notamment, et enfin, donner l'exemple par son comportement en ne laissant pas se dérouler une situation qui oblige la femme à se faire discrète. Je vous remercie. »



**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme ROTA. Madame Brigitte VELAY-BOSC, vous êtes inscrite également dans ce débat. »

**Mme Brigitte VELAY-BOSC, Adjointe au Maire :**

« Merci Mme la Maire. C'est avec plaisir que je constate que tous les groupes sont représentés dans ce débat. Je vous parlerai au nom du groupe communiste, en tant que communiste, femme communiste, et femme tout court. J'aimerais commencer cette intervention en vous citant Pierre BOURDIEU, qui a écrit *La domination masculine*. C'est un homme qui l'écrit, donc je pense que cela a encore plus de valeur : « S'il est tout à fait illusoire de croire que la violence symbolique peut être vaincue par les seules armes de la conscience et de la volonté, c'est que les effets et les conditions de son efficacité sont durablement inscrits au plus intime des corps sous forme de dispositions ». Il entend bien sûr par « disposition » une manière d'être. C'est un enchaînement pour parler de ce qui a été fait, vous en avez parlé tout à l'heure : dès la crèche, ces dispositions existent. Effectivement, on peut agir dessus. Dès la crèche, il est question d'inégalité filles/garçons. Dès le collège - vous avez parlé de collège pour l'égalité - une action a été menée et impulsée par Hélène BIDARD au Conseil de Paris. Cela commence à la crèche, cela continue à l'école, ensuite nous allons parler de lieux d'hébergement d'urgence. Cela continue dans la vie de tous les jours pour une femme. Cela ne s'arrête jamais.

Cela continue même quand elle a la tribune. Je vais vous parler de quelque chose d'important à mon sens, et j'essaierai de vous convaincre : il n'existe pas de ministère du droit des femmes aujourd'hui. Il ne s'agit que d'un Secrétariat du droit des femmes. Il faut savoir que la différence entre le ministère et le secrétariat d'Etat est énorme. Ce n'est pas simplement un mot. Le secrétariat d'Etat n'a pas de budget. Il ne signe pas de décret. Il ne siège pas au Conseil des ministres. En tant que secrétaire, il a donc moins d'autonomie. C'est dire la place qu'on laisse à cette action. Elle est seulement symbolique, mais dans le sens où l'on n'agit pas beaucoup.

Je voudrais citer quelques chiffres. On a parlé du salaire des femmes, il faut savoir qu'il est en moyenne inférieur de 26% au salaire des hommes, que les pensions de retraite sont de 40% inférieures, et que le temps partiel représente 80% de femmes. Les ordonnances Macron vont encore mettre à mal les CDD et les temps partiels, c'est dire à quel point ce Gouvernement se préoccupe, malgré ses promesses, de l'égalité hommes/femmes.

Pour terminer, une triste nouvelle : la ministre de la Justice, qui est une femme, va mettre en place un tribunal, qui s'appellera le Tribunal criminel départemental. Gisèle HALIMI s'est battue depuis 40 ans contre le viol. Le 9 mars, ce tribunal, qui était le Tribunal de Cour d'assise, a été remis en cause par Mme BELLOUBET. Lorsqu'un viol aura lieu, pour que l'affaire aille plus vite, puisqu'il y a tellement de viols qu'on ne peut plus s'en occuper sous le prétexte du nombre, on va aller plus vite pour juger, mais il n'y aura plus de jurés, seulement des professionnels. Merci pour votre attention. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme VELAY-BOSC. Madame Fadila TAIEB, vous êtes inscrite également dans ce débat. »

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire de me donner l'opportunité d'évoquer le sujet de l'égalité sous l'angle du sport et de la jeunesse, car voilà deux domaines où les choses ont certes progressé, mais où il reste encore des inégalités très fortes. Dans le domaine sportif, l'INSEE a publié une enquête réalisée en 2015 sur un public âgé de plus de 16 ans sur les pratiques physiques et sportives des Français et des Françaises. Il ressort de cette enquête des inégalités persistantes entre hommes et femmes, tant pour le temps consacré au sport que pour les disciplines pratiquées. En-dehors de l'école et du cadre professionnel, un tiers des Français pratiquent une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine, mais l'activité sportive révèle des inégalités de genre, notamment chez les jeunes : 33% des femmes de 16 à 24 ans pratiquent une activité une fois par semaine, soit 12 points de moins que chez les hommes. Un écart qui s'explique surtout par la persistance de certains stéréotypes : une personne sur deux considère en effet que certains sports conviennent mieux aux garçons qu'aux filles, comme le révèle l'enquête de l'INSEE. Ainsi, les femmes sont très peu représentées dans les sports collectifs ou de raquette, alors qu'elles sont ultra majoritaires en danse et en gymnastique.

Pour casser ces stéréotypes, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, nous mobilisons l'ensemble des associations sportives conventionnées avec la Ville en faveur du sport féminin, en faveur de la mixité des pratiques, et notamment en développant des sections féminines ou mixtes. Pour exemple, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement : la Camilienne, au travers du multisport, le TC12, le Relais Nation sport, des associations de tennis, le PCO, une association de vélo qui aujourd'hui essaye d'amener plus de filles dans la pratique du vélo, et le Maccabi, qui est sur tous les sports.

Quant aux associations non conventionnées auxquelles nous ne pouvons pas imposer un cahier des charges, nous les soutenons aux fins de développer le sport féminin, et nous leur apportons donc un soutien pour développer la pratique féminine. C'est le cas pour une association que je vous invite à aller découvrir, car elle est très enthousiasmante : l'ASBF Marsoulan, un club de boxe. Plus de 50% des pratiquants sont des femmes, qui ont des résultats assez intéressants au niveau national.

En tout cas, cet écart dans le sport est dû également à un manque de médiatisation du sport féminin, puisque moins de 20% du volume horaire des retransmissions à la télévision sont consacrés aux femmes, tandis qu'une forte exposition est généralement susceptible de générer un engouement pour le sport. Pour répondre à cela, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, nous organisons des actions de sensibilisation et de découverte. Nous avons ainsi accueilli en 2017 l'association Femmes en Sport au Jardin de Reuilly, et nous devrions l'accueillir également en 2018. Nous cherchons un lieu propice, et nous aimerions bien que ce soit au Parc de Bercy, mais nous travaillons encore la question.

Toujours pour développer le sport féminin, et parce que le sport est un outil de confiance en soi et d'émancipation, nous avons mis en place, au sein du gymnase Althea-Gibson, des créneaux animés par la DJS. Il s'agit donc d'éducateurs sportifs de la Ville de Paris. Ces séances de self-défense, d'arts martiaux sont destinées à des femmes qui ont été agressées et victimes de violences, dans le but de leur apprendre à se défendre mais également de s'émanciper, de reconquérir l'estime d'elles-mêmes et d'apprendre un nouveau rapport à leur corps.

Cette enquête a également révélé que les femmes plus jeunes pratiquent moins le sport. Après 40 ans, les femmes font autant de sport que les hommes, et au-delà de 50 ans, cela s'inverse, mais pour les jeunes filles, ce n'est pas le cas. Ceci nous a conduit à

susciter des initiatives pour l'accompagnement à l'accès au sport des jeunes femmes. Ainsi, un créneau est attribué à l'association Hand'Elles au gymnase Alain Mimoun le samedi matin à la destination des jeunes filles du quartier. Nous avons, pour ce faire, mobilisé le collègue Paul Valéry, le Centre d'animation Maurice Ravel, et le club de prévention Feu Vert. Cela permet d'aller chercher des jeunes filles pour qu'elles découvrent le handball, et de leur donner accès à des ateliers pédagogiques sur la nutrition et l'environnement. Nous avons également, avec le CLAJE et la Camilienne, le vendredi soir à Léon Mottot, une section de foot féminin.

Toutefois, nos actions en faveur des jeunes femmes vont au-delà du sport. Nous n'avons pas oublié la culture. De manière générale, les femmes ont été particulièrement marginalisées. Au travers de la politique de la jeunesse et grâce à nos structures de jeunesse, nous avons permis de faire émerger des talents dans notre arrondissement. Cela a donné naissance à une pièce que, j'espère, vous avez tous pu voir, puisqu'elle a été présentée dans toutes les salles de notre arrondissement : au Théâtre de l'Opprimé, au Théâtre Douze, à la Ferronnerie. Cette pièce, qui s'appelait Mon Olympe, a été montée par une troupe de jeunes filles du 12<sup>e</sup> arrondissement, qui ont été installées en résidence à la Ferronnerie avec un accompagnement pour faire aboutir ce projet théâtral. Cette pièce résolument féministe a connu un véritable succès. Elle a pu se jouer au festival off d'Avignon. Dans la même perspective, une pièce qui va s'appeler Dom Juan bénéficiera du même accompagnement. Je vous invite tous, mes chers collègues ainsi que nos chers concitoyens aujourd'hui présents, à vous intéresser à la programmation des théâtres du 12<sup>e</sup> arrondissement. Merci beaucoup pour votre écoute et pardon d'avoir été un peu longue. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme TAIEB. Madame MONTANDON s'était inscrite, mais apparemment elle ne peut pas être présente. Mme TAPIERO est-elle la seule à prendre la parole, ou bien prendrez-vous la parole toutes les deux ? M. SEINGIER. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci pour ce débat, qui est plutôt consensuel, mais je ne comprends pas pourquoi ce vœu le rend politique. Je vais essentiellement vous répondre sur le vœu que vous avez porté, qui concerne, vous l'aurez compris, la Région Ile-de-France. Cela va me donner l'occasion de souligner le volontarisme de la Région Ile-de-France en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. La Région Ile-de-France a fait, en deux ans, plus que les mandatures socialistes de Monsieur HUCHON en 18 ans. La ligne budgétaire gérée par la Gauche était largement sous-exécutée. Nous l'avons doublée à 2 millions d'euros lors de notre arrivée en 2015. Votre « considérant » qui accuse de « ne pas participer au financement de résidences sociales dédiées à un public spécifique » est absolument faux. Dans le budget, Farida ALDANI, qui est Vice-présidente en charge de la politique sociale, a prévu une ligne dédiée de 2,8 millions d'euros. Elle n'a pas bougé depuis 2017 et elle est prévue pour abonder les projets en faveur des personnes en situation de précarité. A la prochaine commission permanente, qui aura lieu ce vendredi, et dont les rapports sont déjà en ligne et ont été présentés en commission, nous nous apprêtons à voter justement une aide de 35 000 euros en faveur de l'association Aurore pour le grand froid, et 40 000 euros en faveur de la fédération nationale Solidarité femmes.

Permettez-moi de vous rappeler les mesures mises en place par la Région en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Tout d'abord, la mise en place d'un important appel à projet qui permet de soutenir les initiatives des associations pour l'accompagnement des femmes victimes de toutes sortes de violences, que ce soient les

violences conjugales, physiques, excisions, mariages forcés : 22 projets d'associations ont été soutenus par la Région en 2017 pour un montant de 215 500 euros, notamment l'extension du dispositif Téléphone grand danger. Une convention a été signée avec la fédération nationale Solidarité femmes, qui permet de reloger les femmes victimes de violences conjugales. La Région a doublé le nombre de logements de son parc qui leur sont réservés en passant de 50 à 100 minimum par an. Pour lutter contre l'insécurité dans les transports, la Région va lancer un système d'alerte anti-harcèlement via l'extension du numéro unique 3117 aux actes de harcèlement dans les transports, qui a été très relayé par les médias récemment. L'aide aux victimes en général a été renforcée grâce au déploiement du bouclier de sécurité, qui englobe évidemment toutes les agressions, y compris celles faites aux femmes.

Un programme plus large de soutien à l'égalité femmes/hommes a été lancé, avec notamment un appel à projet pour lutter contre les discriminations en 2017. 15 associations œuvrant contre toute forme de discrimination ont été aidées par la Région pour un montant de 251 500 euros.

Enfin, pour protéger et offrir un répit aux femmes victimes de violences ou en situation de précarité, la Région propose des séjours sur les îles de loisirs franciliennes.

Vous le voyez, nous ne vous avons pas attendus pour agir en faveur de l'égalité hommes/femmes et pour lutter contre les violences faites aux femmes. Nous sommes dans le concret, contrairement à ce que vous essayez d'insinuer. La Région finance de plus en plus de projets par le processus d'appel à projets, ce qui permet une plus grande transparence dans le processus d'attribution, et elle étudie les dossiers qui lui sont soumis. La Région Ile-de-France finance donc de nombreux projets, et dans ce cas précis, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement n'a pas vocation à se substituer au processus de demande de financement, ni à la commission permanente du Conseil régional. Nous ne prendrons donc pas part au vote de ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Sans entrer sur le fond, je trouve cela drôle que vous disiez « nous », M. SEINGIER, alors que vous n'êtes pas conseiller régional. Vous lisiez l'intervention de Mme MONTANDON, c'est cela ? »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Oui, mais je m'associe tellement à ce que fait la Région que j'emploie le « nous » inclusif. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« D'accord. M. Fabrice MOULIN, vous êtes inscrit également dans ce débat. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci. Je voudrais parler du traitement policier, notamment, des violences faites aux femmes, et de la prise en compte des violences faites aux femmes dans le cadre du contrat de prévention de sécurité de l'arrondissement, notamment à travers l'intervention de la police. Il faut noter et se réjouir d'une meilleure prise en compte ces dernières années des violences faites aux femmes par la police nationale, notamment au sein du commissariat, où la brigade locale de protection de la famille est formée à l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences, avec un

réfèrent spécifique sur ces questions. Dans le cadre du schéma départemental d'aide aux victimes, le commissariat peut indiquer aux femmes victimes qui le souhaitent une association pour les aider, les suivre et les accompagner après une main courante ou un dépôt de plainte. Rappelons que dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, l'association Femmes solidaires, situé 5 rue d'Aligre, assure ce rôle. Rappelons également qu'en matière de violences conjugales, une convention signée en 2014 réaffirme que la plainte est la norme, et la main courante l'exception.

Notons également que ce mouvement continue avec la police de sécurité au quotidien, qui a mis la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de ses missions avec notamment la verbalisation des harcèlements de rue dont a parlé notre collègue.

Pour terminer, nous n'allons pas refaire sans cesse les mêmes débats, mais j'espère que l'action de la Ville et de l'Etat va se renforcer et qu'ils vont travailler main dans la main. Je renvoie ma collègue communiste à la réponse que j'avais faite au vœu du conseil de novembre, qui montre l'effort sans précédent du Gouvernement, de Marlène SCHIAPPA sur l'égalité femmes/hommes et pour lutter contre les violences faites aux femmes. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. MOULIN. M. David GREAU, vous êtes inscrit pour le groupe Les Verts. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. En préambule de ce débat, je voudrais dire que la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, contre les violences faites aux femmes et de manière générale pour un plus grand respect de chacune et de chacun, est dans l'ADN des écologistes. Plus d'un siècle de combats féministes a été nécessaire pour en arriver à la situation que nous connaissons actuellement. Si des améliorations sont à souligner, le chemin vers une égalité réelle, même si le terme apparaît un peu galvaudé, est encore un peu long.

Je tiens ici en premier lieu à remercier Emmanuelle PIERRE-MARIE pour son investissement et son travail au quotidien dans notre arrondissement. Le programme dense, varié, associant de nombreux acteurs de l'arrondissement, de la Journée internationale du droit des femmes, qu'elle a cités tout à l'heure, en témoigne. Chacune et chacun a pu le constater, en tous cas je l'espère, mais je souhaite souligner ici que ce travail pour le 12<sup>e</sup> arrondissement ne se limite pas à l'organisation d'un événement annuel. Il s'agit d'un travail de persuasion de nos partenaires, que ce soit la communauté éducative, les institutions publiques avec lesquelles nous sommes en lien et travaillons, les associations qui œuvrent sur le territoire, ou encore au sein même de notre administration.

Je souligne d'ailleurs que je suis fier, en tant que Président de groupe, que notre majorité et notre exécutif soient paritaires. Il ne s'agit pas d'une exception, certes, puisqu'il s'agit d'une obligation légale, mais je ne saurais dire si les cartes seraient les mêmes si cette obligation légale n'était pas en place. Je suis fier également, et je dois le dire, d'être élu dans une ville dont la première magistrate est une femme, dans un arrondissement dont la maire est une femme, entourée pour la seconder aux postes stratégiques de direction de son cabinet et de ses services par des femmes. C'est, à mon avis, une traduction concrète qui renforce notre souci quotidien d'aller vers cette égalité réelle dont je parlais tout à l'heure.

Cela se traduit dans l'espace public, dont j'ai en partie la charge, par la recherche de rééquilibrage entre les espaces dédiés à la mémoire de femmes, et ceux, nombreux, dédiés à la mémoire d'hommes. Emmanuelle PIERRE-MARIE le rappelait tout à l'heure : 11 dénominations de lieux publics portent des noms de femmes depuis 2014. Comme elle l'a si bien dit, il est nécessaire, pour que les petites filles n'intériorisent pas dès le plus jeune âge le plafond de verre qu'on leur renvoie, qu'elles puissent se projeter, se dire que de grandes sportives, de grandes chercheuses, de grandes artistes, en un mot de grandes femmes sont mises en valeur au même titre que de grands hommes. Peut-être s'agit-il d'un tropisme de ma part, mais l'espace public, aujourd'hui encore, est par trop squatté par des noms d'hommes, souvent connus - heureusement pas uniquement - pour des faits d'armes, comme en témoigne la ceinture des Maréchaux. Il ne s'agit pas ici de renier le Paris dont nous avons hérité, mais de dire qu'en 2018, on ne peut plus glorifier les mêmes aspects, les mêmes choses, et que prendre pour symbole une chercheuse, une écrivaine, une femme politique ou encore une aventurière, comme Alexandra DAVID-NEEL, qui donne son nom à l'un des arrêts du tramway, me paraît infiniment plus souhaitable pour le Paris que nous contribuons aujourd'hui à créer.

Cet espace doit aussi être, cela a déjà été dit, au-delà de la symbolique qui peut y être attachée par son nom, un espace où l'on se sent bien, que l'on soit femme ou homme, garçon ou fille, un espace apaisé, où le harcèlement, les invectives et la peur n'ont pas le droit de cité. Sur ce point, nous avons encore beaucoup de progrès à faire en lien avec les services de police et de justice. Les annonces qu'évoquait tout à l'heure Ophélie ROTA d'une verbalisation des comportements sexistes dans l'espace public sont un pas en avant qu'il convient de souligner, même si la nécessité de flagrance et la difficulté de la preuve risquent de rendre difficile leur application. Si, a minima, cette épée de Damoclès au-dessus de la tête de ceux qui pensent pouvoir importuner, harceler, insulter impunément des femmes dans l'espace public pouvait les amener à réfléchir à leur comportement et à en changer, nous aurons avancé.

Enfin, permettre l'égalité de toutes et tous à l'échelle d'un arrondissement, cela veut dire aussi venir en aide pour permettre le libre choix et l'égal accès aux ressources. Le libre choix de travailler, par exemple, en ouvrant de nouveaux modes de garde pour que les parents puissent accéder également à l'emploi. La déprécarisation des personnels de la Ville et de la Caisse des écoles a déjà été citée. Ajoutons le rapprochement des salaires pour lutter contre cet état de fait incompréhensible qu'une heure de temps de travail - et donc une heure de temps de vie, si nous voulons aller plus loin - d'une femme vaudrait moins que celle d'un homme pour un même travail. Les femmes étant les premières touchées par cette précarité, ces actions volontaristes en direction des animateurs et des animatrices de la Ville, des personnels de la Caisse des écoles, des personnels de nos établissements publics sont nécessaires et salutaires. C'est bien une culture de l'égalité qu'il convient, au jour le jour, d'insuffler.

Je prendrai un exemple qui a été cité par Fadila TAIEB tout à l'heure, avec un angle un peu plus personnel qui est celui du sport. Un mot sur cette expérience. Je me rappelle, il y a quelques années, de la tête dépitée de ma fille en rentrant de l'école, m'expliquant que le tournoi de foot qui était organisé à l'interclasse du midi était réservé aux garçons. Elle a tenu tête, elles se sont mises à plusieurs, et elle m'a annoncé récemment que désormais, elles avaient réussi à mobiliser suffisamment de petites filles de cette école pour organiser une poule féminine au sein de ce tournoi. Certes, il s'agit d'un petit pas, un pas symbolique, ce n'est pas encore idéal. Mais au moins, un pas a été franchi dans cette école.

Ce sont ces petits pas quotidiens et les grandes avancées qui nous feront dire demain que cette volonté d'une moitié de l'humanité d'inférioriser son second hémisphère était

une hérésie. C'est par les actions de terrain, par la persuasion au quotidien, que l'égalité se fera. En cela, notre action à l'échelle de l'arrondissement est primordiale et ne doit souffrir d'aucune relâche. J'ai confiance dans les femmes et les hommes de cette majorité pour y parvenir. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. David GREAU. Mme Corinne ATLAN-TAPIERO. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci de me donner la parole. Contrairement à tout ce qui s'est dit, je ne vais pas faire de satisfecit, mais je suis quelqu'un de très optimiste. Contrairement à vous, j'aime voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. Je voudrais que nous saluions aujourd'hui le chemin qui a été parcouru par les femmes depuis que le Général DE GAULLE nous a donné le droit de vote en 1945. Nous avons acquis, grâce au combat de féministes intelligentes et volontaires, des droits qui jusqu'alors nous étaient interdits. Je trouve qu'il est bon de le rappeler, car c'est cela le féminisme réel, celui qui nous a fait progresser. Ce n'est pas celui qui considère que les petites filles doivent s'habiller en bleu et les petits garçons en rose. Je trouve que c'est un peu ridicule.

Lorsque je lis votre communication, qui est toujours, comme toutes les communications que vous faites, un grand satisfecit et peut-être même un inventaire à la Prévert, j'éprouve une vraie gêne. Lorsque que je lis ce document, l'on évoque déjà dans le titre et l'on met sur le même plan, dans un même dossier, une politique d'égalité hommes/femmes qui est, en soi, en termes philosophiques, une aspiration à une meilleure et une plus grande considération de ce qui n'est considéré par certains que comme une variable, c'est-à-dire les femmes, et d'un autre côté la lutte contre les violences faites aux femmes. Or, ces violences constituent en elles-mêmes un délit qui est sanctionné par la loi.

La prise en compte de ces populations fragilisées ne saurait être comparable à la nécessité, par exemple, de sortir les femmes de la rue. Ce n'est pas le même combat, pas le même dossier. Ce n'est pas avec les mêmes moyens que nous ferons les choses. Les moyens mis en œuvre ne peuvent relever, effectivement, du saupoudrage, mais doivent découler d'un vaste plan qui a déjà été amorcé par l'Etat, notamment avec le nouveau traitement policier des plaintes qu'a évoqué M. MOULIN. L'hébergement prioritaire pour extraire ces femmes à leurs bourreaux doit relever aussi du bon sens et de la bonne volonté, et pas seulement des règles établies, auxquelles les femmes pourraient échapper trop facilement.

Je note que vous portez avec fierté une communication sans stéréotypes, pensant ainsi lutter contre une inégalité. Alors, comme une boutade, vous en créez une autre en portant gravement atteinte à l'endroit des dyslexiques, qui ne vous comprennent plus du tout lorsque vous écrivez. D'ailleurs, le Gouvernement et M. Edouard PHILIPPE se sont clairement exprimés contre cette nouvelle forme de l'écrit en novembre 2017. Je m'étonne que la Municipalité de Paris s'affranchisse des règles qui sont le bon sens au nom de la norme et qui ont été décidées par le Gouvernement.

Beaucoup de choses, dont vous avez présenté un catalogue que je qualifierais presque de catalogue à la Prévert, relèvent de la bonne intention. Je trouve que cela relève davantage de l'affichage que du projet porteur d'une mutation de la société en elle-même, même si nous pouvons considérer que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Il faut savoir que ce qu'il reste à conquérir ne sera pas le plus difficile. En effet, ce sont les moyens que nous allons mettre en œuvre qui feront de cette conquête

un défi. Je crois que nous devons être très prudents dans la façon dont nous intervenons, dans la façon dont nous sanctionnons, et dans la façon dont nous effectuons de la pédagogie, qui est parfois assez mal comprise. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M. TOUZET, vous êtes le dernier intervenant. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Absolument. Mme ATLAN-TAPIERO a raison. Beaucoup a déjà été fait, mais en même temps, je voudrais surtout m'associer à Mme PIERRE-MARIE et à mes collègues pour dire que beaucoup reste à faire, d'où l'intérêt et l'importance de ce débat, en premier lieu pour lutter contre les inégalités filles/garçons à la racine. Il faut le dire, le redire : beaucoup se joue dès le plus jeune âge, à la fois dans les stéréotypes, sur les couleurs, sur les jeux, sur les métiers, dans l'usage des lieux. Nous avons beaucoup parlé, ces derniers jours, à nouveau de la question de la cour de récréation, où l'utilisation de l'espace, par exemple pour les jeux de ballon, commence déjà à ancrer la domination masculine dans les mœurs dès le plus jeune âge.

Dans l'orientation, vous savez que les sociologues le montrent beaucoup, souvent, au niveau du tronc commun, les filles ont plutôt de meilleurs résultats et, en revanche, sont orientées par la suite vers des études qui sont moins valorisées dans notre culture scolaire française. Notamment, les sociologues continuent de s'interroger sur le sexisme des sciences dures, en particulier des mathématiques, où là encore, on constate que souvent les filles sont meilleures mais ensuite s'orientent vers d'autres disciplines. Là-dessus, évidemment, le rôle de l'Education nationale est fondamental. Avant d'aborder le nôtre, permettez-moi de souligner le travail qui a été fait sous la mandature précédente : la politique très volontariste engagée par la ministre Najat VALLAUD-BELKACEM. Malgré les polémiques sans fondement, ce travail de fond engagé avec d'autres a permis de former les enseignants et d'élaborer des outils pédagogiques pour les mettre à leur disposition.

Le rôle des collectivités est d'agir à leur mesure. Je donnerai quelques exemples très précis et très concrets qui doivent être mentionnés. Je pense que Lunise MARQUIS aurait aimé participer à notre débat, et je me permettrai de dire quelques mots sur les crèches, sous le contrôle de Mme Sandrine CHARNOZ, évidemment. En 2015, la Ville de Paris a lancé une recherche à l'aide d'un cabinet spécialisé pour étudier la manière dont l'égalité entre les filles et les garçons est favorisée dans les pratiques éducatives des professionnels dès la petite enfance. 10 établissements volontaires ont été choisis pour faire l'objet de cette enquête, et notamment dans le 12<sup>e</sup> arrondissement la crèche Daumesnil. Un réseau de 20 crèches a été constitué qui aujourd'hui sont exemplaires en matière d'égalité filles/garçon en identifiant les bonnes pratiques et en essayant, à travers la Ville, de les développer.

Sur le temps de l'école, je mentionnerai par exemple l'école élémentaire Gerty Archimède et la maternelle Baudelaire, où des enfants, dans le cadre des ateliers périscolaires avec l'association le Son Charenton, réalisent cette année, dans nos ateliers du mardi et du vendredi, de petits livres-objets ludiques, inattendus, qui permettent de travailler sur les stéréotypes, notamment filles/garçons. Par exemple, certains élaborent un imagier où ils dessinent le monde à l'envers, ce que serait le monde si on tordait le cou, justement, à tous ces stéréotypes sur la répartition des rôles entre les filles et les garçons.



Un autre exemple au collège : je voudrais insister fortement sur le temps du collège, un temps qui n'est pas facile pour les filles et les garçons. Beaucoup de choses se font dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, et notamment au collège Paul Verlaine. L'année dernière, sur les grilles du square Eugène Thomas, devant la mairie, nous avons accueilli pendant quelques mois une exposition de travaux réalisés par des collégiens de Paul Verlaine dans le cadre d'un atelier artistique sur les stéréotypes de genre. Une classe de Paul Verlaine était également présente le jour de l'inauguration, il y a un an, le 8 mars 2017, des rues Louise HERVIEUX, Gertrude STEIN et Simone IFF dans le quartier Charolais-Rotonde, et avait travaillé sur ces personnages féminins dont nous donnons le nom à des rues. Le collège Paul Verlaine, il y a quelques jours, a également enregistré une émission. Ma collègue parlait du dispositif Collèges pour l'égalité, initié par Hélène BIDARD. Dans ce cadre, les collégiens de Paul Verlaine ont à nouveau enregistré une émission de radio après avoir mené une enquête sur les filles et les garçons dans leur collège, sur la répartition des tâches ménagères.

Pour terminer, puisque je vous parlais tout à l'heure d'orientation, par exemple, lorsqu'avec Emmanuelle PIERRE-MARIE, dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations, nous organisons en Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement et en partenariat avec les collèges un accompagnement des élèves de 3<sup>e</sup> pour trouver des stages, nous travaillons également avec eux pour tenter de lutter contre les stéréotypes et contre les discriminations filles/garçons menées par certains employeurs. Des livrets accompagnent les enfants et les enseignants dans ces dispositifs.

Enfin, nous avons eu l'occasion dans le 12<sup>e</sup> arrondissement d'accueillir plusieurs fois un forum des métiers hors genre, destiné plutôt aux jeunes adultes, où il s'agissait, notamment avec l'aide de la Maison des femmes, d'inviter des femmes exerçant des métiers dits « masculins » pour présenter leur quotidien, témoigner et faire tomber les stéréotypes. Je m'arrêterai là sur ces quelques exemples. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Merci à tous et à toutes, puisque tout le monde a envie de dire beaucoup de choses sur ces sujets. Peut-être allons-nous laisser répondre Emmanuelle PIERRE-MARIE aux questions, remarques, et sur la position par rapport au vœu, sachant que je constate que si tout le monde est d'accord, chacun n'a pas la même appréciation et ne met pas forcément en œuvre les mêmes moyens pour lutter. Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, en quelques minutes. »

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Je cumule plusieurs tares, Mme ATLAN-TAPIERO, car je suis une féministe optimiste, sinon, je ne serais pas là ce soir et je ne me battrais pas au quotidien pour faire évoluer les choses. De plus, je suis sociologue. Merci beaucoup d'avoir fait référence à BOURDIEU, Mme Brigitte VELAY-BOSC. En tant que sociologue, j'aime m'appuyer sur les études scientifiques et les réelles analyses qui sont produites, et surtout ces dernières années sur les questions de genre. Oui, des situations d'inégalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes existent dans tous les domaines. J'ai aimé que chacun rappelle effectivement que tous les domaines sont touchés. Dans tous les domaines, des mots, des actes sexistes, des violences sexuelles ont lieu tous les jours. Effectivement, il faut tout d'abord parvenir à les chiffrer, à les dénoncer. Nous savons, et nous l'avons vu avec tous les événements qui se sont produits dernièrement, que cela concerne énormément de femmes. Pour le harcèlement de rue, c'est 100%. Nous savons que seulement 10% des viols perpétrés chaque année font l'objet d'un dépôt de plainte, dont 1% seulement finit au tribunal correctionnel.

Il y a donc encore un long chemin à parcourir. Je suis d'accord, beaucoup de choses ont été faites, mais il faut aussi savoir réécrire l'histoire. Notre arrondissement possède la Cinémathèque. Tout le monde pense au cinéma, tout le monde pense à MELIES. Qui a encore en tête Alice GUY, qui était l'une des premières cinéastes, dans notre arrondissement ? J'espère, Mme la Maire, que la prochaine rue portera son nom. Je m'étonne également de ne jamais vous voir, Messieurs et Mesdames les élus de l'opposition, sur l'ensemble des événements proposés, qui « animent la galerie », comme vous l'avez dit, dans notre cher arrondissement, comme je n'ai jamais vu Mme Laetitia AVIA sur ces événements. Vous auriez certainement compris aussi le lien qui existe entre la lutte contre les stéréotypes de sexe - ce n'est pas seulement une histoire de couleurs, de rose et de bleu - et sur le mal que cela procure sur les violences faites aux femmes par la suite. Ce lien a été prouvé dans de nombreuses références. Je pourrai vous en prêter, si vous voulez.

Jeudi dernier étaient présente dans cette mairie une troupe de femmes sans-abris, des femmes qui vivent actuellement à la rue et qui sont venues témoigner par une pièce de théâtre, donc vive la culture aussi, de la souffrance qu'elles endurent tous les jours, puisqu'elles sont femmes et à la rue. Ce n'est pas la même chose d'être homme à la rue et femme à la rue. Les violences sont quotidiennes et beaucoup plus difficiles à gérer. Sur le harcèlement de rue, je ne peux que souligner et être plutôt satisfaite de ce qui a été annoncé. Maintenant, j'attends les actes et j'attends aussi les financements, puisque je rappelle que tout ce qui a été annoncé par le Gouvernement ne bénéficie pas d'une ligne budgétaire pour autant. J'attends les actes puisque la difficulté du flagrant délit et ensuite de la sanction est tout de même compliquée à contourner. J'espère, de toute façon, que cela fera au moins évoluer les mentalités.

Merci Mme ROTA d'avoir souligné la question du consentement, et merci pour votre témoignage que j'ai particulièrement apprécié. De nombreux dispositifs ont été évoqués par mon collègue Laurent TOUZET, mais d'autres reçoivent mon soutien, notamment des associations comme « Je.tu.il... », « Pour qu'elles reviennent », les Femmes solidaires, qui ont proposé 20 ateliers sur le cyber sexisme, une question également hautement importante et un phénomène à ne pas négliger. D'autres associations comme la Maison des femmes interviennent dans le milieu scolaire.

Il reste des chantiers à accomplir. Quand on dit que ce ne sont que des listes à la Prévert, nous essayons de mener une politique cohérente et en direction de toutes et de tous, et notamment des plus fragiles, mais aussi des plus jeunes. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Mme ATLAN-TAPIERO, voulez-vous reprendre la parole ? »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci beaucoup Mme la Maire. Madame, je comprends vos réponses. Je ne vous autorise pas à calculer notre temps de présence à tel ou tel endroit, encore faut-il être invité aux manifestations auxquelles vous faites référence, ou ne serait-ce qu'informé, sans être invité. Je trouve extrêmement culotté de vous permettre de nous dire que nous ne venons pas ici ou là. Je vous rappelle que nous sommes des élus bénévoles. Je vous remercie, Madame, de garder vos remarques pour vous. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme ATLAN-TAPIERO pour ces précisions. Je rappelle que toutes les manifestations que la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement organise sont publiques et que nous informons les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement par tous les outils à disposition. Si ce n'est pas le cas, j'invite les élus à s'abonner, notamment, à la lettre d'information hebdomadaire de la Mairie d'arrondissement.

Concernant le vœu présenté, je comprends Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, même si elle ne l'a pas formulé, qu'il s'agit d'un avis favorable de l'exécutif. J'ai bien entendu les réserves exprimées par M. SEINGIER. Je lui demande juste de nous préciser à quelle adresse dans Paris et dans le 12<sup>e</sup> arrondissement l'action volontariste de la Région Ile-de-France et le doublement des budgets se concrétisera, car pour l'instant, je ne l'ai pas vu. Ce vœu reçoit donc un avis favorable de l'exécutif. »

**- VŒU 122018-008 : Vœu présenté par Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Emmanuelle Pierre-Marie, Conseillère déléguée à l'Egalité Femmes-Hommes et à la lutte contre les discriminations et l'ensemble des élu-e-s de la majorité municipale, relatif au projet de création d'une résidence sociale pour femmes victimes de violences dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.**

**Mme Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire de Paris, rapporteure :**

Considérant que la réalité des violences faites aux femmes reste trop importante avec 225 000 victimes déclarées en France en 2016 et 123 femmes décédées sous les coups de leur partenaire ;

Considérant qu'environ 4000 victimes ont porté plainte dans les commissariats parisiens ;

Considérant que 4 victimes sur 5 ne portent pas plainte ;

Considérant que le partenariat entre l'État, les associations et la Ville de Paris permet de construire une réponse globale à la situation des femmes victimes, tant en situation d'urgence que sur le long terme ;

Considérant que la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement a intégré à son Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement une fiche action dédiée à la coordination de ce réseau d'acteurs ;

Considérant la grille de cotation parisienne qui prend en compte la situation des femmes victimes de violences dans l'attribution de logements sociaux ;

Considérant que l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales doit permettre de sécuriser les victimes en assurant à la fois la rapidité de la prise en charge et la confidentialité du lieu de mise à l'abri ;

Considérant le projet porté par Toit et Joie avec l'Association Aurore de créer, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, un établissement pour femmes victimes de violences intégrant une résidence sociale et un centre d'hébergement d'urgence ;

Considérant la décision de la Région Ile-de-France de ne pas participer au financement de résidences sociales dédiées à un public spécifique ;

Considérant que les aides à l'investissement de la Région Ile-de-France à destination des centres d'hébergement dédiés aux femmes sont limitées aux projets accueillant des femmes avec enfants ;

Considérant le courrier de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement à la Présidente de la Région Ile-de-France ;

Considérant les courriers d'interpellation adressés par les Adjoints à la Maire de Paris et la Maire du 12<sup>e</sup> à la Secrétaire d'État chargée de l'égalité femmes-hommes et au Ministre de la cohésion des territoires attirant leur attention sur l'urgence du financement de ce projet ;

Considérant le blocage actuel du projet par défaut de financements ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Emmanuelle Pierre-Marie, Conseillère déléguée à l'Égalité Femmes-Hommes et à la lutte contre les discriminations et l'ensemble des élu-e-s de la majorité municipale, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- **L'Etat et la Région Ile-de-France acceptent de s'engager dans la réalisation de ce projet innovant, en le soutenant financièrement au niveau attendu par les porteurs du projet.**

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Le groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.

Vœu adopté **à l'unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-026 VCEU)

\*\*\*

**- DEVE 20180033 : Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci à tous et à toutes pour ce débat, qui est à la fois dans l'actualité de notre arrondissement, mais aussi nationale. Cela nous a permis de relier les deux, et je trouvais cela assez intéressant. Nous abordons maintenant la délibération DEVE 033, qui concerne l'adoption du plan biodiversité de Paris, qui sera l'objet d'un débat au Conseil de Paris avec plusieurs délibérations, qui sont inscrites à l'ordre du jour de notre arrondissement et qui seront rattachées au débat qui aura lieu la semaine prochaine.

Monsieur David GREAU, vous avez présenté deux vœux qui sont rattachés à cette délibération. Peut-être vais-je vous donner la parole en premier de manière à ce que, là aussi, les interventions des uns et des autres puissent donner leurs positions sur ces vœux. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Nous avons déposé deux vœux rattachés à cette délibération qui vise à l'adoption du plan biodiversité. Le premier de ces vœux est relatif à un objectif dont nous souhaitons que la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, en particulier, s'approprie : l'objectif « zéro artificialisation future des sols parisiens ». En effet, une loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages votée en 2016 souhaite et promeut, entre autres dispositions, le fait que nous arrêtons l'artificialisation des sols, et que nous fassions de cet objectif une priorité de notre action.

Je ne vais pas entrer dans le détail de ce vœu. Il faut juste savoir qu'il correspond également aux différentes actions que la Ville de Paris mène par ailleurs, que ce soit la dixième action de la stratégie de résilience, qui a été adoptée unanimement par le Conseil de Paris en septembre 2017, ou l'action du plan biodiversité n°16, qui est en débat ce soir. Un de ses objectifs consiste justement à élaborer une cartographie de cette trame des sols et de la pleine terre parisienne.

Le vœu que les élus écologistes vous proposent ce soir porte sur plusieurs aspects. Il propose que la Ville de Paris s'engage à stopper l'artificialisation des terres à Paris, augmente la surface de pleine terre et la surface perméable, ce qui fait lien avec le plan pluies qui est en débat ce soir, mette en pleine terre ou perméabilise des espaces de circulation dans les parcs, jardins et squares quand cela est possible. Enfin, ce vœu propose que le projet très important et très intéressant qui a été dénommé Oasis, une action volontariste dans les écoles parisiennes et du 12<sup>e</sup> arrondissement du plan de résilience, soit considéré dans ses deux possibilités : le débitumage et/ou un enrobé perméable. Ce projet doit s'accompagner de zones de pleine terre dans les cours d'école. Voilà pour ce premier vœu qui a trait à l'artificialisation des sols.

Le second vœu porte sur la pollution lumineuse, qui est lui-même rattaché à l'adoption du plan de biodiversité, et qui revient sur tous les impacts négatifs que la pollution lumineuse génère dans notre ville pour la biodiversité, la faune et la flore. Il rappelle que malgré la loi d'extinction des enseignes lumineuses, actuellement, le règlement local de publicité de Paris ne prévoit pas d'extinction de ces publicités lumineuses la nuit. En revanche, une action a été faite sur l'éclairage des bâtiments, qui sont éteints entre une heure et sept heures du matin. Ce vœu demande que le 12<sup>e</sup> arrondissement soit un arrondissement pilote pour expérimenter des éclairages plus durables, plus innovants, plus respectueux de la biodiversité nocturne, et qui prennent en compte les impératifs de développement durable également en termes d'économie d'énergie, tout

en prenant en compte la fréquentation et les niveaux de sécurité de chacun des sites de l'arrondissement. Dans tous les cas, une action volontariste doit être menée sur cette question de la pollution lumineuse. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. GREAU, pour la présentation de ces deux vœux. M. SEINGIER, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Mes chers collègues, tout t'abord nous ne pouvons que nous réjouir d'une nouvelle mouture de ce plan, car je vous rappelle que le précédent plan couvrait la période 2011- 2015. Il n'y avait donc rien en 2016 et 2017. Toutefois, si ce document a le mérite de contenir plus d'objectifs que le précédent, ceux-ci ne sont pas chiffrés. Or, le plan de 2011 comprenait des objectifs chiffrés qui permettaient son évaluation. L'un des rares objectifs chiffrés, à savoir la création de 40 mares humides, n'a été réalisé qu'à 50%, et la Mairie de Paris a annoncé en 2014 30 hectares de parcs et jardins supplémentaires, 100 hectares de murs et toitures végétalisés, et la plantation de 20 000 arbres. Fin 2016, seuls 8,5 hectares d'espaces verts avaient été réalisés.

Selon un classement publié par le MIT, Paris est la ville la moins verte, dans le sens végétal, parmi 26 autres villes du panel. Singapour comporte près de 30% de verdure supplémentaires, tandis que la capitale n'en compte que 9%. New York et Londres sont autour de 12, 13%. J'entends bien que ce débat soit plutôt métropolitain, car ces villes ont toutes opéré une réforme institutionnelle pour s'agrandir.

Début 2016, la CRC a relevé que 18 des 20 arrondissements parisiens étaient sous-dotés en espaces verts de proximité dans le cadre d'un rapport sur la politique régionale en la matière. Or, je reviendrai sur ce point avec l'examen de la délibération sur l'esplanade Saint Louis, puisque cette création d'espaces verts dans des espaces déjà urbanisés ne semble pas figurer parmi vos priorités. Vous préférez, comme avec l'esplanade Saint Louis, créer des espaces verts dans des lieux qui sont déjà proches de lieux verts, comme le bois de Vincennes. Sur ce point, notamment, on peut s'inquiéter de ce passage dans le plan, où vous indiquez : « dans le cadre de la création d'une baignade dans le lac Daumesnil, sur l'île de Bercy, les impacts sur la biodiversité ont été évalués. Les études réalisées montrent que la baignade aurait eu des effets sur la biodiversité. Néanmoins, la Ville a souhaité profiter de ce projet pour renforcer la biodiversité du bois de Vincennes. Les bassins filtrants constitueront des milieux aquatiques qui viendront enrichir les habitats favorables à la biodiversité dans le bois. La mise en place de la baignade sera accompagnée par la création d'habitats aquatiques », etc. Or, ce débat a montré, notamment à travers l'enquête publique, puisque de nombreux habitants ont pu se plonger dans le détail du projet, ainsi que d'autres rapporteurs et spécialistes, que le fait de couler du béton dans le lac pour en faire un bassin, tout comme l'ouverture de l'île de Bercy à plus de 75 000 baigneurs en trois mois, tandis qu'y nichent des oiseaux rares, sans parler d'espèces de batraciens ou d'autres plantes et faunes diverses qui en ont fait leur écosystème, allait justement détruire cet écosystème.

Je regrette donc que vous utilisiez le bois de Vincennes comme une réserve de loisirs, ou une réserve foncière - je pense à l'immeuble provisoire Adoma - au lieu de le sanctuariser d'un point de vue écologique. Avant de réserver notre vote, nous aimerions que vous répondiez clairement sur le lac : est-ce que vous y renoncez, ou s'agit-il d'un projet remis à plus tard ?

Pour le reste, il est dommage que ce plan enchaîne les déclarations de bonne intention malgré l'absence d'objectifs chiffrés. Il garde donc un objectif général consensuel, mais cette question est pour nous très importante.

Sur les vœux, je suis toujours surpris quand des membres de la majorité émettent des vœux à elle-même. S'agissant de la pollution visuelle, je pense que ce plan l'aborde, tout comme l'imperméabilisation des sols, donc je ne vois pas l'intérêt de ce vœu, à part peut-être essayer de montrer que l'écologie est à part, et qu'elle n'a rien à voir avec ce qu'a fait la majorité, notamment sur l'examen du lac Daumesnil, où le silence des écologistes a été assourdissant. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. SEINGIER pour cette intervention. Nous reparlerons de la baignade à l'occasion d'un vœu qui est déposé à la fin de cet ordre du jour, que vous avez sûrement dû voir, ainsi que les déclarations que nous avons faites dans la presse. Il faut le redire, à ce stade de l'ordre du jour, je vous le confirme solennellement : nous renonçons à ouvrir une baignade dans le lac Daumesnil à l'échéance prévue, c'est-à-dire avant 2020. Pour l'après 2020, je réserve, j'imagine comme tout le monde ici, le choix des candidats futurs à l'élection municipale sur ce point. Dans tous les cas, notre exécutif renonce à ouvrir cette baignade d'ici 2020. C'est très clair. Par ailleurs, je ne crois pas que vous soyez autorisés à parler du résultat de l'enquête, puisqu'elle est allée à son terme, mais il n'y a eu aucun compte-rendu de cette enquête publique. Je pense donc qu'il est un peu hasardeux de se prévaloir du résultat de l'enquête publique sur cette baignade.

M. Nicolas BONNET, vous êtes inscrit également sur cette délibération. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues, le groupe communiste votera cette délibération et soutient pleinement l'adoption du plan biodiversité Paris 2018 - 2024. Evidemment, comme beaucoup de personnes, nous sommes très inquiets face au changement climatique, qui a comme conséquence l'extinction des espèces de la faune et de la flore mondiale. Il est bien écrit dans la délibération que l'enjeu auquel nous sommes confrontés est le bouleversement de divers biotopes qui impactent la variété des espèces et la diversité du monde vivant. Il s'agit d'un impact sur la disparition d'écosystèmes. Dans la délibération, nous parlons notamment de forêts, montagnes, fleuves et prairies, mais j'y viendrai sur le 12<sup>e</sup> arrondissement, puisque nous avons des sites particuliers par rapport au reste de Paris, notamment le bois de Vincennes.

Quelques chiffres dans cette délibération peuvent tout de même nous inquiéter : nous sommes face à la sixième grande crise d'extinction des espèces, qui est imputable à l'être humain. Le taux d'extinction est de 100 à 1000 fois plus élevé que le taux moyen qu'a connu la Terre jusqu'ici, ce qui montre une accélération considérable due à la pression exercée par l'être humain sur les milieux : surexploitation des ressources naturelles, pollution, dérèglement climatique, et autres aspects comme l'extension des zones périurbaines au détriment des espaces ruraux et naturels.

Ce plan organise la ville, parle de gouvernance, d'actions précises. Nous allons en débattre au Conseil de Paris. Je voudrais vous signaler, Mme la Maire, qu'il est compliqué pour nous d'avoir, en tant que conseillers de Paris, un Conseil d'arrondissement qui a lieu le jour où se tient la commission dans laquelle nous déposons les vœux au Conseil de Paris. Il faudrait faire attention à ce type de calendrier. Aujourd'hui, les vœux que le groupe communiste a déposés en Conseil de

Paris ne peuvent pas être débattus dans cet arrondissement, mais je vais vous en parler, puisqu'ils concernent cet arrondissement.

J'évoquerai trois points. Le premier concerne, vous le savez, le bois de Vincennes, qui est l'un des deux bois parisiens, qui se situe dans notre arrondissement et qui est l'une des grandes réserves et l'un des grands milieux naturels abritant des organismes vivants, des écosystèmes, que nous devons absolument préserver. Je n'ai pas émis de vœu sur ce point, mais je pense qu'un jour, il nous faudra nous arrêter sur le nombre de manifestations sportives, et notamment à but lucratif, qui se déroulent dans le bois de Vincennes et leurs conséquences pour la biodiversité. Ce week-end encore, plusieurs événements avaient lieu alors que le week-end dernier se tenait le semi-marathon. Soyons donc attentifs à ce que notamment des organismes comme ASO, qui détient le journal l'Equipe ainsi que d'autres organes de presse, ne multiplient pas les événements sportifs pour leur seule publicité. Un sujet existe donc sur l'utilisation du bois. Je suis favorable aux événements sportifs, je suis pour que le bois permette notamment des rencontres sportives comme le foot, l'équitation, mais attention à cette pression qui monte de plus en plus.

Un deuxième sujet est que le bois de Vincennes accueille une école remarquable. J'avais déjà déposé un vœu dans ce Conseil d'arrondissement, et je le redéposerai au Conseil de Paris, rattaché au plan biodiversité : il s'agit de l'école du Breuil, pour que cette école soit en pointe dans notre plan de biodiversité, que les agents de la Ville puissent porter fièrement tout ce travail autour des espèces végétales, autour de la possibilité de végétaliser notre ville et d'accompagner les Parisiens et les Parisiennes sur cet angle.

Un troisième point dans notre arrondissement porte sur la Petite ceinture. Elle est d'ailleurs citée dans le plan de biodiversité. Vous connaissez mon point de vue sur la Petite ceinture. Le groupe communiste est très réservé sur une piétonnisation de la Petite ceinture, et nous sommes très inquiets de l'impact sur le biotope. Le biotope de la Petite ceinture est constitué de trois éléments : d'abord, le ballast, qui est un milieu chaud - pour résumer, il s'agit des cailloux qui sont sur les rails - les fossés, et les arbres qui se trouvent autour de ces fossés. Si demain nous ouvrons cette Petite ceinture sans une gestion, sans faire attention à la manière dont les choses vont se passer, je suis inquiet du bouleversement des espèces. Je pense qu'aujourd'hui, une utilisation du rail modérée, comme c'était le cas, par du vélo rail, par un petit train de la découverte, de façon occasionnelle et non permanente, permettrait à la fois d'ouvrir la Petite ceinture aux Parisiens et en même temps de respecter les espèces.

Voilà les réserves que nous porterons au Conseil de Paris. Nous continuerons à débattre, mais sachez que pour nous, le 12<sup>e</sup> arrondissement est un sujet particulier dans ce plan biodiversité. Nous serons très attentifs. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Sur le calendrier du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris, cher collègue, nous avons décidé de repousser d'une semaine notre conseil d'arrondissement afin que nous ayons tous le temps de le préparer en dehors de la période de vacances scolaires. Chers collègues, cela vous laisse encore plus la possibilité de présenter en arrondissement des vœux que vous auriez préparés pour le Conseil de Paris, puisque nous sommes une semaine plus tard. Normalement, vous auriez donc pu déposer la semaine dernière des vœux pour ce soir. Je ne vois pas ce qui vous en a empêché.

Mme ROTA, vous êtes inscrite également sur cette délibération. »



**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. De notre côté également, nous soutenons et voterons ce plan de biodiversité à Paris. Il s'agit d'un nouveau plan très ambitieux. Nous en aurons un autre plus tard dans la soirée. Personne ne l'a encore fait, mais je crois qu'il faut souligner le travail d'orfèvre qui a été réalisé par les services à vos côtés, Pénélope KOMITES. Ce plan détaille avec une extrême précision la mise en place des 30 actions avec des objectifs à différentes dates : 2020, 2024, et fin 2030. Pour les élus attentifs qui voudraient suivre précisément la mise en place des actions, nous allons pouvoir accompagner cela, ainsi que le déroulement du plan tout au long de sa mise en place.

Ce plan, vous l'avez rappelé, doit faire de Paris une ville exemplaire en matière de biodiversité. Le sujet ne peut qu'être évoqué. Il y a encore quelques jours, j'aurais dû tirer la sonnette d'alarme en dénonçant certaines décisions prises par la Mairie de Paris qui vont à l'encontre de cette volonté d'exemplarité : la baignade du lac Daumesnil, un projet dont personne n'avait vraiment pris la mesure, et qui aurait entraîné d'énormes travaux sur cet espace symbole de biodiversité, qui respecte les espèces d'oiseaux, les arbres, etc. Heureusement, la mobilisation des associations, des habitants, et les différentes prises de parole des élus du 12<sup>e</sup> arrondissement ou Parisiens ont eu un écho, et la Ville a revu sa copie pour le lac Daumesnil. Vous nous l'avez confirmé, Mme la Maire, à l'instant. Effectivement, il existe une nécessité d'espaces de fraîcheur pour les Franciliens, mais nous pouvons résoudre ce problème autrement que par de très gros travaux.

Dernier point, comme mon collègue Matthieu SEINGIER, j'ai effectivement vu la délibération DEVE 011 sur l'espace Saint Louis, qui constitue plutôt un projet enthousiasmant, avec le réaménagement de cet espace, qui est aujourd'hui un grand parking et qui va devenir une large pelouse, avec des espaces un peu plus partagés entre piétons, vélos et voitures.

Concernant les vœux, je voterai les deux vœux présentés. Sur la pollution lumineuse, sauf erreur de ma part, pour moi ce vœu était nécessaire, puisque le plan n'expliquait pas clairement sur ce point l'obligation de respecter la biodiversité. En allumant les parcs en permanence, cela s'avère compliqué. Ce vœu est utile, et ce combat est partagé au Conseil de Paris par le groupe UDI-MODEM, donc vous vous retrouverez sur ce sujet. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. M. David GREAU, peut-être souhaitez-vous répondre aux interpellations de votre collègue Matthieu SEINGIER sur le fait de déposer des vœux alors que vous êtes dans la majorité. Ensuite, je donnerai la parole à Evelyne HONORÉ pour répondre aux interpellations des uns et des autres. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci beaucoup Mme la Maire. M. SEINGIER, vous n'êtes pas sans connaître les règles de fonctionnement de notre arrondissement. Nous avons des délibérations qui sont soumises ensuite au Conseil de Paris, sur lesquelles nous n'avons pas la possibilité, au Conseil d'arrondissement, de déposer des amendements. La seule possibilité de s'exprimer est de déposer des vœux rattachés à cette délibération, qui accompagneront la délibération au Conseil de Paris et qui seront repris soit sous la forme de vœu, soit sous la forme d'amendement directement dans le texte du plan tel qu'il nous est présenté.

Comme le disait Ophélie ROTA, sur les vœux que nous déposons, il s'agit de préciser, d'aller plus loin que ce qui est actuellement prévu dans le plan biodiversité. Ce sont donc des vœux - amendements qui seront repris au Conseil de Paris. Je ne crois pas avoir vu dans le plan biodiversité qu'à un quelconque moment, on ait écrit que le 12<sup>e</sup> arrondissement puisse être pilote sur tel ou tel sujet, or notre demande sur la pollution lumineuse est que le 12<sup>e</sup> arrondissement se positionne en tant que pilote. Il s'agit donc d'un amendement qui sera à nouveau porté au Conseil de Paris.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour ces précisions. Mme HONORÉ. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« J'ai beaucoup de choses à écouter et beaucoup de choses à dire en réponse. Je vais peut-être commencer par le soutien de M. BONNET pour l'urgence dans laquelle nous sommes de prendre conscience que nous subissons actuellement la sixième grande crise d'extinction des espèces, et qu'elle est imputable à l'espèce humaine. Cette période, nous allons lui donner un nom : elle est nommée « anthropocène », soit l'ère de l'Homme, nom imaginé en 2000 par Paul CRUTZEN, un chimiste et Prix Nobel néerlandais, pour qualifier un nouvel âge géologique marqué par la capacité de l'humain à transformer la Terre. Il est donc effectivement temps de nous prendre en main et de transformer la Terre à nouveau, mais dans un autre sens, c'est-à-dire lui redonner la valeur que nous lui attribuons. L'impact du changement climatique sur la biodiversité à l'échelle mondiale est estimé à une disparition des espèces de 25% d'ici à 2050.

M. SEINGIER demandait pourquoi nous étions passés à un nouveau plan biodiversité. En fait, je pense que Mme KOMITES le confirmera, le premier plan de biodiversité n'allait pas jusqu'à 2015, mais jusqu'à 2020. Toutefois, l'environnement n'était pas propice pour le maintenir en l'état. Je pense que la Ville a choisi de concevoir un nouveau plan du fait de l'évolution du contexte international, national, régional, contextes qui ont considérablement évolué en matière de mesures en faveur de la biodiversité. En effet, l'adoption de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique et l'émergence de nouvelles pratiques en matière de biodiversité et d'aménagement ont dessiné un tout nouveau cadre pour Paris. Les conditions ne sont donc plus les mêmes, et je pense qu'il était tout à fait judicieux de relancer un plan 2018 - 2024, d'autant plus que cela va conforter le jugement de Mme ROTA sur le travail d'orfèvre qui a été fait. Ce travail a été réalisé à travers la mise en place d'ateliers de co-élaboration avec les Parisiens et les Parisiennes. C'est ce qui lui donne toute sa force, et justement, la minutie avec laquelle ces 30 grandes actions sont reprises selon trois grands axes.

Evidemment, il est difficile de classer tout cela, mais il faut bien, quand nous avons un plan si dense et si diffus à la fois, mettre en place des classifications. Nous l'avons bien vu lors des ateliers qui ont été mis en place dans cette mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement et qui ont eu beaucoup de succès. Je voudrais remercier les techniciens de l'agence d'écologie urbaine qui ont animé l'atelier du 16 octobre 2016, car les participants à l'atelier de concertation, qui avaient déjà participé à des marches exploratoires dans le bois de Vincennes, le long de la Coulée verte qui se prolonge par la rue verte Maurice Ravel, avaient énormément de choses à dire. Elles le disaient avec leurs mots. Il y avait des associations et des habitants. Je salue vraiment le travail des agents de l'écologie urbaine, qui ont réussi à mettre ces propositions dans des catégories. Il y en avait

quatre : impliquer et mobiliser tous les acteurs autour de la biodiversité, accorder plus de place à la biodiversité dans l'espace public et privé, impliquer les modes de gestion favorables aux habitats et aux espèces, placer la biodiversité au cœur de l'action publique.

A partir de ce classement, nous sommes arrivés, pour ces personnes qui ont feuilleté le plan, à trois catégories d'actions. La première comportait huit actions, la deuxième sept actions, et la troisième quinze actions. C'est très touffu, très dense et il faut beaucoup d'ordre et de bonne volonté pour s'y retrouver.

M. Nicolas BONNET, je continue avec vos remarques sur le bois de Vincennes, qui est effectivement exposé à de nombreuses manifestations. Je partage tout à fait votre point de vue et je pense que, pour rejoindre l'interpellation de M. SEINGIER sur l'esplanade Saint Louis, du fait de l'aménagement que va vivre l'esplanade, elle ne pourra plus supporter les mêmes manifestations que celles qu'elle accueille actuellement. A partir du moment où cette zone va être transformée en prairie robuste - il faudra tout de même un an pour que l'herbe pousse - on ne pourra plus accueillir les mêmes manifestations.

L'école du Breuil est maintes et maintes fois citée dans les actions en tant qu'école de formation des adultes, des étudiants. Sur la Petite ceinture ferroviaire, je pense qu'il ne faut pas se faire de souci pour le ballast, qui va être conservé sur la ligne. Sur certaines portions, une double rangée de ballast est prévue. Pour les fossés, encore moins, car nous n'irons pas marcher dans les fossés. Au contraire, ils vont être préservés. Nous irons encore moins monter dans les arbres.

M. SEINGIER, au sujet de l'esplanade... »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Peut-être en parlerons-nous dans la délibération prévue sur ce sujet. Vous présentez donc un avis favorable sur les deux vœux de la part de l'exécutif ? »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Bien entendu. Surtout, à l'instar du square du 13<sup>e</sup> arrondissement, nous nous portons volontaires pour expérimenter des méthodes d'éclairage innovantes qui permettront de préserver la faune, surtout la nuit, puisqu'on ouvre de plus en plus les jardins la nuit en été. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme HONORÉ. M. SEINGIER, sur les deux vœux. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Pour rectifier, je n'ai pas dit que l'enquête publique avait été rendue. Je le sais bien. J'ai seulement dit qu'elle permettait de révéler des rapports que nous n'avions pas eus dans le Conseil d'arrondissement, notamment de spécialistes, et qu'elle avait reçu un accueil favorable, puisque de nombreuses personnes y ont participé.

En notant bien que vous renoncez à la baignade dans le lac, nous votons pour cette délibération et nous votons contre les deux vœux des Verts. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vais donc mettre aux voix les deux vœux puis la délibération, puisque les vœux y sont rattachés. »

***VŒU 122018-014 : Vœu rattaché à la délibération DEVE 33, Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024, présenté par le Groupe Écologiste du 12<sup>e</sup> arrondissement, relatif à l'objectif zéro artificialisation future des sols parisiens.***

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à égalité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de 20 propositions du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que seuls 5% des pays signataires sont en voie d'atteindre les objectifs d'Aichi en 2020 selon l'organisation WWF ;

Considérant le travail des scientifiques qui ont démontrés que le rythme des disparitions d'espèces s'est accéléré depuis les années cinquante, au point d'être une centaine de fois plus rapide qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle permettant d'affirmer que nous sommes entrés dans une « sixième extinction » ;

Considérant que la France fait partie des dix nations qui abritent le plus d'espèces menacées avec un chiffre de 1 200 pour le seul territoire métropolitain ;

Considérant le Schéma régional de cohérence écologique de la région Ile de France de 2013 demandant de « limiter la minéralisation des sols qui isole la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain ». Cette minéralisation fragmentant les habitats naturels, les écosystèmes, affectant fortement la biodiversité ;

Considérant que le score pour Paris en 2015 de l'indice de Singapour sur le critère « régulation de la quantité d'eau : proportion des surfaces perméables végétalisées du territoire parisien » est très faible et demande donc des mesures urgentes et à la hauteur du déficit constaté.

Considérant que les espaces verts assurent des fonctions écologiques régulatrices importantes :

- les arbres humidifient l'air de la ville et permettent de lutter contre l'érosion,
- la masse végétale régule la température et réduit les nuisances sonores,
- la fonction chlorophyllienne stocke le carbone et libère l'oxygène,

- le feuillage fixe les poussières et les gaz toxiques.

Considérant le vœu relatif à la désimperméabilisation de Paris pour lutter contre les crues voté par le Conseil de Paris des 5, 6 et 7 février 2018 ;

Considérant que le nouveau zonage pluvial et le plan PARISPLUIE que s'apprête à voter la Ville de Paris au prochain Conseil de Paris de mars 2018 vise un objectif simple mais ambitieux : infiltrer ou réutiliser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe et la rendre ainsi 100% utile ;

Considérant l'action 10 de la stratégie résilience unanimement voté au Conseil de Paris le 25 septembre 2017 « A moyen-long terme, il est proposé de mettre en œuvre un programme de rafraîchissement de l'ensemble des écoles : l'objectif est de débitumer progressivement les cours d'écoles pour les végétaliser (arbres, pelouses, vergers, potagers) et/ou tester de nouveaux matériaux (stabilisé, bois recyclé, tapis produisant de l'énergie, enrobé évapo-transpirant et perméables, etc.) et de nouveaux procédés permettant de rafraîchir les préaux et/ou dortoirs (boucle locale d'énergie, puits provençaux, climatisation solaire, etc.) » ;

Considérant l'action 16 du plan biodiversité 2018 dont un des objectifs est d'« élaborer la cartographie de la trame brune des sols et de la pleine terre parisienne » ;

Considérant l'action 11 du plan biodiversité 2018 « Inaugurer les premières cours d'école «oasis», véritables îlots de fraîcheur, en lien avec la Stratégie de résilience de Paris. Cette innovation consiste à remplacer le bitume des cours par un enrobé pour partie végétal, économe en énergie dans sa conception, plus frais en été et 100% perméable aux eaux de pluie. » ;

Considérant que la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement va expérimenter à partir de la rentrée 2018 une école Oasis dans le cadre de la stratégie de résilience.

Sur proposition des élu-e-s écologistes, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- **S'engage à stopper l'artificialisation des terres à Paris- dans le cas où un projet aboutit à imperméabiliser une surface (projet décidé ou en cours), des mesures de compensation soient prises sur le territoire parisien au plus proche du terrain imperméabilisé ;**
- **Augmente la surface de pleine terre et la surface perméable ;**
- **la DEVE, la DVD et la DU réalisent un inventaire des lieux actuellement en pleine terre, perméables et potentiellement perméables ;**
- **cet inventaire soit disponible en open data ;**
- **des objectifs chiffrés soient fixés pour que la surface de pleine terre et de surfaces perméables augmente dans chaque arrondissement ;**
- **la Ville de Paris en concertation avec chaque arrondissement et toutes les parties prenantes définisse les lieux à remettre en pleine terre ou à perméabiliser ;**
- **la mise en œuvre de ces opérations commence au cours de l'année 2018 ;**
- **mette en pleine terre ou perméabilise les espaces de circulation dans les parcs, jardins et squares quand cela est possible ;**

- le projet d' « Oasis » dans les écoles du plan résilience soit considéré dans ses deux possibilités : débitumage et/ou enrobé. Que ce projet s'accompagne d'un objectif de création de zone de pleine terre dans les cours d'école.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Vœu adopté *à la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-028 VCEU)

\*\*\*

**- Vœu 122018-015 : Vœu rattaché à la délibération DEVE 33, Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024, présenté par le Groupe Écologiste du 12<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la pollution lumineuse.**

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages voté le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement Durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à parité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de 20 propositions du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant l'article du 16 janvier 2018 de la revue *Nature* montrant les importants dommages causés à la nature par la lumière artificielle ; Article confirmant une fois de plus l'importance de limiter la pollution lumineuse en particulier dans les villes ;

Considérant l'article 41 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui préconise des mesures de prévention, de suppression ou de limitation des émissions de lumière présentant des dangers ou causant un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes ;

Considérant la loi imposant l'extinction des enseignes lumineuses commerciales entre 1 et 6 heures du matin (décret (n°2012-118) du 30 janvier 2012 modifié par le décret (n°2012-948) du 1er août 2012 relatif à l'implantation et au nombre d'enseignes de plus d'un mètre carré) qui certes concerne les villes de moins de 800000 habitants mais marque la volonté ferme de l'Etat de réduire les pollutions visuelles nocturnes ;

Considérant l'article R581-35 du code de l'environnement concernant les publicités lumineuses qui indique « Dans les unités urbaines de plus de 800 000 habitants, les obligations et modalités d'extinction sont prévues par le règlement local de publicité selon les zones qu'il identifie. » ;

Considérant que le RLP de Paris ne prévoit pas d'extinction des publicités lumineuses la nuit ;

Considérant l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie qui prévoit en effet que les éclairages intérieurs des locaux à usage professionnel devront être éteints une heure après leur fin d'occupation. Les illuminations des façades des bâtiments devront attendre le coucher du soleil et s'arrêter au plus tard à 1 heure du matin. Les éclairages des vitrines devront être suspendus entre 1h et 7h du matin ;

Considérant que la pollution lumineuse constitue une source de perturbations pour les écosystèmes (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de

reproduction, perturbation des migrations...) et représente un grand gaspillage énergétique ;

Considérant que le Plan Climat Energie de la ville de Paris impulse le remplacement progressif des sources lumineuses les plus énergivores et des luminaires les moins performants dans l'espace public ;

Considérant que le maintien de zones ou de périodes sans lumière favorise la circulation des espèces nocturnes ou lucifuges ;

Considérant l'opération Le Jour de la Nuit qui a lieu en octobre chaque année depuis 2009 et qui permet de sensibiliser les citoyens à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé par des balades nocturnes, l'observation des étoiles, des sorties nature et l'extinction des lumières ;

Considérant l'action 16 du plan biodiversité 2018 *Penser la ville comme un atout pour la biodiversité* avec des objectifs importants en terme de baisse de la pollution lumineuse ;

Considérant l'expérimentation menée depuis plusieurs années square René-Le Gall (XIIIe) : testant un nouvel éclairage plus « respectueux de la faune et la flore » avec détecteurs de mouvement, luminosité variable, éclairage orienté vers le sol. Expérimentation comprenant une mesure des effets sur l'évolution de la faune et de la flore ;

Considérant l'ouverture jour et nuit toute l'année de 137 espaces verts parisiens et l'ouverture en nocturne de seize parcs et jardins supplémentaires pendant la période estivale pour adapter leurs horaires aux usages des Parisiens et renforcer l'accès aux îlots de fraîcheur en cas de canicule.

***Aussi sur proposition des élu-e-s du Groupe Écologiste, le Conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup> émet le vœu que :***

- ***le 12<sup>e</sup> soit un arrondissement pilote pour expérimenter un éclairage plus durable : respectueux de la biodiversité nocturne et prenant en compte les impératifs du développement durable en terme d'économie d'énergie. Cette expérimentation prendra en considération la fréquentation du site ainsi que son niveau de sécurité.***

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Vœu adopté **à la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-029 VCEU)



**DEVE 20180033 : Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024.**

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-027 AVIS)

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Ce qui fait partie du charme de ces délibérations cadres est qu'elles sont toujours adoptées à l'unanimité, mais quand il s'agit de les mettre en œuvre, cela s'avère toujours beaucoup plus compliqué. Ce n'est pas grave, merci beaucoup aux uns et aux autres pour ce débat. »

\*\*\*

- **DELIBERATION (12-2017-007)** : DEVE 7 : Extension du jardin public Debergue sis à Paris 12<sup>e</sup> - Approbation du principe d'aménagement et du programme.  
(DELIB 12-2018-030)

- **DEVE 20180006** : Extension du jardin public Debergue sis à Paris 12<sup>e</sup> - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.  
(DELIB 12-2018-031)

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Si vous en êtes d'accord, nous allons passer à la DEVE 7 et DEVE 6, puisqu'elles concernent le même projet de création d'un espace vert en zone urbaine dense, alors que M. SEINGIER nous disait qu'ils n'en faisaient jamais. Voilà un très bel exemple de création d'un espace vert, puisqu'il s'agit de l'extension du jardin Debergue.

Nous avons plusieurs inscriptions, dont Mme MONTANDON. M. SEINGIER, reprenez-vous cette intervention ? Je vous donne la parole. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire, merci mes chers collègues. Je m'exprime au nom de Valérie MONTANDON, vous l'aurez compris. Depuis le dernier débat que nous avons eu dans cet hémicycle sur la concertation que les riverains appelaient de leurs vœux, cette concertation ne s'est hélas pas améliorée malgré le vote d'un vœu en Conseil de Paris de juin 2017 et les nombreux courriers restés sans réponse. Pourtant, cette réponse, vous la devez aux riverains à plusieurs égards.

La modification du PLU de septembre 2009 a déclassé cette réserve et l'a reclassée en réserve pour équipements, espaces verts, logements. Puis, une autre modification a reclassé cette nouvelle réserve en réserve pour logements sociaux, et les Parisiens auraient dû en être avertis, conformément à la convention internationale d'Aarhus à laquelle la France a souscrit. Ce dossier, qui sur le papier a tout de séduisant, aurait pu mettre tout le monde d'accord, si vous n'aviez pas, comme toujours, voulu passer en force au mépris des riverains du quartier.

Nous sommes favorables à la répartition des logements. Pour une fois, elle était équilibrée. Nous sommes favorables à l'extension du jardin et à la création de la crèche, mais nous vous demandons que la Ville revoie la programmation. Premièrement, en améliorant l'intégration des bâtiments et en respectant le cœur d'îlots, en observant le principe de continuité d'espaces libres entre la cité Debergue, la cité du Rendez-vous, le 71 et le 77 avenue du Docteur Arnold NETTER, et en ne condamnant pas les fenêtres de logements déjà existants.

Nous demandons que la Ville conduise une réelle concertation avec les riverains et les associations. Enfin, Valérie MONTANDON a déposé aujourd'hui un vœu en ce sens au Conseil de Paris, mais dès à présent, nous vous demandons de reconsidérer une meilleure intégration des nouveaux bâtiments dans l'ensemble. Nous allons donc voter contre cette délibération. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien. Vous allez donc voter contre la création d'un jardin de 2 500 m<sup>2</sup>. C'est bien. Mme ROTA, vous êtes inscrite également sur cette délibération. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Je souhaitais entendre les débats avant de m'exprimer. J'ai lu et relu les délibérations. Sommes-nous d'accord sur le fait que nous ne parlions que du jardin ? Le groupe UDI-MODEM s'était également abstenu, voir avait voté contre le projet global de la programmation des logements. Sur l'augmentation du jardin, j'ai du mal à me positionner contre, mais je voulais confirmation que je m'engage pour un jardin plus grand, mais pas forcément pour trois bâtiments et 95 logements. Voilà pourquoi je souhaitais entendre les débats avant de me positionner. A priori, je l'ai faite lire autour de moi, il n'y a pas de piège, et je vote donc pour un jardin plus grand. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il n'y a pas de piège, je vous le confirme. Il s'agit juste de construire 2 500 m<sup>2</sup> de jardins. M. NAJDOVSKI, puis M. BONNET »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Dans le droit fil de ce que vient de dire notre collègue Ophélie ROTA, cette délibération porte uniquement sur la question de l'extension du jardin. Donc, contrairement à ce que M. SEINGIER a dit, il ne s'agit pas du tout d'une délibération qui porte sur autre chose que la question de l'extension du jardin.

Permettez-moi de reprendre un peu l'historique du projet. Je remonterai à 2001, car en septembre 2001, il était voté par la majorité municipale du 12<sup>e</sup> arrondissement, à la suite de l'élection de Bertrand DELANOE en mars 2001, un projet d'aménagement du secteur Debergue, le Rendez-vous, qui prévoyait de réhabiliter des logements insalubres de la cité Debergue. Il faut rappeler qu'il existait des logements insalubres à cet endroit. Il s'agissait également de créer une première partie de jardins sur une parcelle qui appartient à la Ville de Paris. Ainsi, en 2006 a été créé le jardin Debergue Rendez-vous, qui est certes enclavé, mais qui fait déjà, maintenant depuis plus de dix ans, le bonheur des familles et des habitants du quartier.

Il s'agissait de la première phase, suite notamment à la mobilisation qui s'était tenue dès les années 90 par rapport à un projet initial, si je remonte encore plus loin, où il avait été question, dans les années 90 de percer une rue et de prolonger la cité Debergue jusqu'à l'avenue du Docteur Arnold NETTER pour en faire une rue circulée, avec un projet immobilier. Heureusement, ce projet avait été stoppé et complètement réorienté au début des années 2000, et dans la foulée de l'élection de Bertrand DELANOE, réorienté vers la création d'un grand jardin sur la parcelle qui appartenait à la Ville de Paris.

Il y a eu la volonté de poursuivre l'extension de ce jardin sur la deuxième partie de la parcelle, qui elle n'appartient pas à la Ville de Paris, mais à la RATP. Des discussions ont donc été menées avec la RATP, sachant que ce site était occupé par des activités sportives notamment. Il a donc fallu trouver des sites pour reloger ces activités sportives et négocier avec la RATP sur une parcelle qui n'appartient pas à la Ville de Paris. Or, la RATP a souhaité sur sa parcelle construire des logements avec sa filiale Logitransports, notamment des logements qui vont permettre d'accueillir des salariés de la RATP, comme des machinistes, c'est-à-dire des conducteurs de bus, sachant qu'une partie d'entre eux travaillent pour le réseau de bus parisien. Par exemple, nous avons un dépôt rue de Lagny dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit aussi d'une bonne chose que de faire en sorte que les citoyens habitent près de leur lieu de travail.

Dans ces négociations, il a donc fallu faire un compromis avec la RATP pour à la fois poursuivre la volonté de la Ville de Paris, qui était l'extension du jardin, et c'est ce que nous sommes amenés à voter ici, 17 ans après le premier projet de création d'un jardin sur Debergue, et accepter aussi dans un paquet global les besoins qui avaient été exprimés par la RATP. La Ville en a profité pour dire qu'il fallait créer des équipements publics, et notamment une crèche, qui comportera 96 ou 99 berceaux, dans le quartier qui aujourd'hui en a le plus besoin, c'est-à-dire le quartier de Bel air nord, qui malgré les réalisations de la crèche Montera ou de la crèche du multi-accueil rue Fernand Fourreau, nécessite encore que l'on réalise de nouveaux équipements publics pour accueillir les enfants du quartier, qui sont nombreux.

C'est dans ce cadre qu'aujourd'hui, nous sommes amenés à voter cette délibération qui ne porte que sur l'extension du jardin. J'entends que nous aurions peut-être pu obtenir 100% du terrain étendu pour le jardin. Cela n'a pas été possible. On peut le regretter, mais dans une discussion avec la RATP, il nous a fallu faire des compromis et accepter, à partir du moment où nous ne sommes pas propriétaires, d'y réaliser aussi des logements pour les personnels de la RATP.

Faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain ? M. SEINGIER n'hésite pas à le faire. On vote contre l'extension du jardin car on estime que des logements sont inclus dans ce projet. On n'est pas contents de cette construction de logements, donc on vote contre l'extension des jardins. Cela relève de votre responsabilité et je vous la laisse. Nous pensons qu'il faut, malgré tout, soutenir ce projet, car il s'agit d'un projet d'extension du jardin qui va augmenter sa surface de 40%. Il fait 6 300 m<sup>2</sup> aujourd'hui et il en fera 8 800 demain, c'est-à-dire presque un hectare au cœur d'un quartier qui en a absolument besoin.

Comme je le disais tout à l'heure, l'objet de cette délibération consiste à débattre sur le principe d'aménagement et sur la programmation du jardin. Nous en avons peu entendu parler ce soir, et peut-être que Mme HONORÉ pourra nous donner des précisions sur ce que contiendra ce futur jardin en termes d'espaces, pour les grands, les petits, les âgés et les moins âgés. Il nous est donc demandé d'approuver les demandes d'autorisation administratives qui sont nécessaires à la réalisation des travaux d'extension du jardin public Debergue. C'est tout ce qui nous est demandé, en conséquence, nous voterons pour cette délibération. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. NAJDOVSKI pour ce rappel historique, que je ne crois pas inutile pour certains. M. BONNET, vous avez également demandé à prendre la parole sur cette délibération. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Avec toutes ces précisions faites sur l'objet de cette délibération, il s'agit d'une première étape, celle des autorisations administratives. On autorise donc le Maire à demander les autorisations administratives. Bien sûr, nous voterons pour cette délibération et d'ailleurs, pour avoir participé à plusieurs réunions de concertation et rencontré les habitants, étant moi-même habitant du quartier, père de famille, usager de ce parc Debergue, je n'ai jamais entendu quelqu'un s'opposer à l'extension. J'ai entendu un débat, M. SEINGIER en a parlé, sur la question de la construction des bâtiments. D'ailleurs, M. SEINGIER, il faut faire preuve d'honnêteté quand on prend la parole, puisque vous avez évoqué le Conseil de Paris et un vœu. Les habitants savent que j'ai moi-même posé la question à Ian BROSSAT, qui s'est engagé à interpeller la RATP, et que le premier responsable au titre de la concertation sur ce

sujet, notamment au sujet du construit et de l'aménagement, est la RATP. Il existe une programmation de la Ville de Paris qui décline un engagement de campagne. Nous sommes allés devant les habitants, notamment les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement, pendant la campagne en 2014 avec ce projet. Comme l'a rappelé Christophe NADJOVSKI, des projets précédents existaient, une partie des habitants s'était mobilisée contre et avait permis d'empêcher ce projet immobilier pour éviter une surdensification. Le premier projet ne comportait en effet aucun espace vert.

Le deuxième aspect que Christophe NADJOVSKI n'a pas pu exprimer, car il ne disposait pas d'un temps suffisant, est qu'il s'agit d'un désenclavement de ce square. Les usagers le savent très bien : il existe une ou deux entrées, et cela posait des problèmes de sécurité et d'incivilité. Un problème de mixité des usages se pose également, entre les enfants, les adolescents, les adultes, etc. L'extension de ce square permet à la fois une ouverture, un désenclavement et une offre qui s'adresse à l'ensemble des usagers, notamment aux adolescents comme aux plus petits qui viennent jouer dans le sable, avec les poussettes et les mamans, etc.

Je pense que ce projet est vraiment un plus. Rappelons également qu'un travail sera mené sur l'agriculture urbaine, avec des vergers, des potagers, des écoles, une végétalisation de l'espace public. Je note que dans d'autres villes, notamment à Ivry-sur-Seine, le Président de la République avait un projet avec M. CASTRO pour construire quelque chose de nouveau sur des jardins ouvriers. La population à Evry s'est mobilisée pour défendre les jardins ouvriers. Peut-être qu'à Paris, nous sommes justement à l'avant-garde en proposant dans ce square la possibilité d'avoir des jardins, des potagers, comme c'est le cas dans le square Léo FERRE, un projet que nous avons développé sous l'ancienne mandature.

Pour ce qu'il reste de l'autre sujet, c'est-à-dire la question des logements, de l'équipement public et de la petite enfance, vous connaissez ma position. Cela n'empêche pas ce que j'ai déjà dit au Conseil de Paris sur la concertation et le rôle de la RATP dans cette concertation. Si la RATP ne joue pas correctement son rôle auprès des habitants, il existe un souci. Dans ce cas, je suis d'accord avec les habitants et je suis prêt à réintervenir afin que mon collègue Ian BROSSAT, qui m'a garanti qu'il était intervenu à ce sujet, puisse aboutir à cette négociation.

Je note au passage sur la RATP que les équipements sportifs qui étaient présents ont été programmés ou construits plus loin dans les terres, mais que dans cette opération-tiroir, c'est la Ville de Paris qui accueille pleinement l'ensemble des sportifs de la RATP au gymnase Althea-Gibson, qui a été cité tout à l'heure dans la communication. J'en sais quelque chose, puisque j'avais moi-même proposé ce nom sur un vœu en Conseil de Paris. Nous l'avons visité ensemble à l'inauguration avec Anne HIDALGO, et nous avons d'ailleurs rencontré des usagers de la RATP à cette occasion, qui nous avaient fortement remerciés.

Cela dit, tout retard du projet de construction aura peut-être aussi un impact sur l'avenir du futur complexe sportif avenue NETTER pour la RATP. Donc tout retard pris représente autant de créneaux en moins, qui sont actuellement occupés dans le gymnase Althea-Gibson par la RATP, pour les Parisiens et pour les habitants du quartier Bercy-Charenton. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. BONNET. La parole est à Mme HONORÉ pour le jardin, et je dirai quelques mots sur les autres sujets qui ont été évoqués. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. J'ai envie de dire aussi que le retard n'a pas été trop négatif en ce qui concerne le dessin du jardin, puisque pendant ce temps, nous continuons à réfléchir et à vouloir embellir le jardin existant en l'agrandissant. Comme vous le savez, ce jardin que vous fréquentez, j'imagine, devient petit pour les adultes et les enfants qui le fréquentent. La zone de jeux des petits a besoin d'être agrandie. Pendant ce temps, nous continuons à avancer, mais c'est un peu dommage, bien entendu, et surtout, nous ne demandons qu'à soumettre les projets que nous avons dans notre tête à vous-même, afin de réfléchir si les projets de terrasses-belvédères, le mobilier urbain qui peut être proposé, le fait de faire en sorte que l'on n'ait pas l'impression d'avoir deux jardins, mais un jardin continu. Nous savons que toute une population a envie de participer à une concertation sur les usages et sur l'esthétique de ce jardin, donc nous n'attendons que vous. Encore une fois, ce projet de jardin n'a rien à voir avec la construction des logements qui vous préoccupe. J'ai bien aimé l'expression « il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain » : effectivement, c'est vraiment dommage.

Je ne sais pas si parmi vous, des personnes s'intéressent à l'agriculture urbaine, aux arbres fruitiers ? Pas du tout. Nous, nous nous y intéressons. Je pense que c'est l'avenir. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme HONORÉ, nous ne parlons pas au public. Avez-vous fini pour les questions relatives au jardin ? »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« J'essayais de lire dans les regards les questions concernant le mobilier urbain ou les arbres fruitiers, effectivement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« La concertation va se poursuivre. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Je le souhaite. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Quelques mots sur le projet urbain. Le permis de construire est en cours d'instruction. La RATP a pris du retard. Nicolas BONNET a raison de rappeler qu'une partie de la responsabilité, et une grande partie, repose sur la RATP. Elle a pris du retard notamment parce qu'elle n'avait pas, avant le dépôt du permis de construire, consulté l'ensemble des acteurs et que ces conséquences de retard seront lourdes. Pas forcément sur le jardin, Mme HONORÉ a raison, mais en revanche sur la livraison de la crèche. Celles et ceux qui siègent en commission crèche peuvent en témoigner, les habitants et les familles du 12<sup>e</sup> arrondissement ne sont pas égaux face à la demande de place en crèche, particulièrement dans ce quartier. Le temps d'attente et le taux de familles auxquelles nous parvenons à répondre positivement, le taux de familles satisfaites est bien plus bas que dans d'autres quartiers du 12<sup>e</sup> arrondissement. Cela

nous pose collectivement un problème. Du fait de ces retards sur le projet urbain, la crèche sortira plus tard, et je l'espère, le jardin plus tôt.

M. BONNET avait raison également de rappeler que toutes les activités sportives qui avaient lieu sur le site ont été relocalisées dans notre nouveau gymnase. Il s'agit d'un engagement que j'avais pris et que j'ai effectivement tenu vis-à-vis des associations sportives. Je rappelle que sur l'ensemble du projet, il existe un équilibre en faveur des équipements publics, face à un fort déséquilibre existant au sens du logement. En effet, nous n'avons jamais vu dans cet arrondissement un projet qui favorise autant les équipements publics et les espaces verts. Nous sommes quasiment sur un rapport de surface de 1 à 1 entre surfaces construites et espaces verts, ce qui est tout de même exceptionnel dans les projets que nous pouvons porter à l'échelle de cet arrondissement. Nous sommes, par conséquent, très clairement dans les objectifs que nous nous sommes fixés de création d'espaces verts et de préservation de la biodiversité.

Entre ces deux délibérations, je ne crois pas avoir perçu de différence de vote. Je vous propose donc de les mettre aux voix en même temps.

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

\*\*\*

**- DEVE 20180010 : Aménagement d'une rivière et d'un cheminement au niveau de l'avenue des Minimes dans le Bois de Vincennes à Paris 12<sup>e</sup> - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. SEINGIER, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Madame. Me permettez-vous d'aborder les deux délibérations, puisqu'elles sont liées ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« La DEVE 10 et la DEVE 11, donc, qui concerne le réaménagement de l'esplanade Saint Louis. Je vous en prie, allez-y. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Ce sera un peu plus léger, je vous rassure. Après Pierre BOURDIEU et Paul CRUTZEN, je vous propose de citer un grand historien vulgarisateur de la petite histoire qui repose dans notre arrondissement. Il s'agit de G. LENOTRE. Pour ceux qui ne le connaissent pas, il a inspiré DECAUX, SAINT-BRIS, Stéphane BERN, Franck FERRAND, Jean LEBRUN, et il repose dans le cimetière de Picpus. Cet auteur a réalisé une petite biographie du Général DAUMESNIL, et la commence ainsi : « L'immense majorité des Parisiens ne se doute certainement pas qu'à moins d'une lieue de sa ville est l'une des merveilles de France. » Puis, il liste nombre de merveilles de France, et il continue : « Si Vincennes se trouvait à 300 lieues, car c'est bien du château de Vincennes dont il s'agit, ses aspects seraient exposés dans toutes les gares sous forme d'affiches illustrées. Mais à deux kilomètres de la barrière, à un endroit où l'on ne va que pour quelques sous », en Vélib' aujourd'hui, « il y a bien peu d'endroits pour le lancer ». Malheureusement, je pense que votre délibération est la preuve que rien ne change de ce qui était écrit avant-guerre, puisque votre projet ne s'inscrit pas du tout dans l'ambition de mettre en valeur notre patrimoine.

Par ailleurs, je regrette qu'il ne porte pas de concertation avec la commune de Vincennes. Vous allez m'éclairer sur ce point, mais je ne suis pas au courant, et en tout cas la délibération ne le dit pas. Cela dit, nous partageons l'idée que cette esplanade de béton, particulièrement laide, mérite d'être remaniée. Encore faut-il que le remaniement soit assez clair, mais malheureusement, à part quatre paragraphes, en gros vous souhaitez réaliser une prairie. Nous allons voter pour car il s'agit d'un progrès, mais nous regrettons que vous n'ayez pas été plus loin.

Surtout, au sujet du plan des Minimes, nous sommes tout à fait favorables à l'idée de réhabiliter une rivière qui existait auparavant, mais j'ai tout de même une question : combien cela coûte-t-il ? Aucun coût n'est annoncé pour ces deux opérations. De la même façon, je vais anticiper votre communication, puisque le plan biodiversité parle de 30 hectares de jardins créés. Effectivement, cette zone en prévoit 34. N'est-ce pas encore une fois pour réaliser facilement des espaces verts, alors qu'ils pourraient être réalisés dans des zones beaucoup plus urbaines qu'à l'orée du bois de Vincennes ? Je vous remercie. »



**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. SEINGIER. Je vous confirme que nous nous sommes concertés et que nous allons continuer à le faire avec nos collègues de Vincennes. La réciproque n'est pas forcément vraie, d'ailleurs, c'est-à-dire qu'ils ont par exemple piétonnisé toute une partie de la commune de Vincennes sans nous en informer. Pourtant, cela nous concernait puisque les cheminements piétons, des bus, des vélos et des voitures étaient perturbés par cette piétonnisation importante sur la commune de Vincennes. Inversement, quand il s'est agi de relocaliser leur collège sur la Cour des Maréchaux dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, ils nous ont trouvés, nous les avons accueillis et nous avons soutenu leur projet. Vous voyez que nous avons de bonnes relations avec la commune de Vincennes jusqu'à aujourd'hui, et avant que nous votions la délibération qui vient. Mme HONORÉ, peut-être, peut répondre sur nos objectifs. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Avec plaisir, car ces travaux sont tellement beaux et romantiques qu'on n'arrêterait pas d'en parler. Vous ne pouvez pas imaginer, et je le comprends, vous avez très peu d'informations dans la délibération. Pour des raisons que je n'ai pas très bien comprises, il manque un certain nombre d'informations, et nous allons remédier à cela en rédigeant de très beaux articles dans le prochain journal municipal sur ces deux chantiers, qui sont complémentaires.

Sur votre premier étonnement, puisque vous demandiez pourquoi verdifier le bois de Vincennes, qui est déjà vert, non : l'avenue des Minimes n'est pas verte. Elle a été bitumée. Elle va effectivement devenir une très belle promenade en grave calcaire. Surtout, elle longera une rivière sur 1,3 km. Ce sera donc très beau, et ce n'était absolument pas vert. Nous pouvons aussi parler de l'esplanade : elle a été effectivement conçue au départ comme une zone de circulation, donc elle n'a jamais été vraiment verte, mais elle va le devenir.

Les deux projets sont complémentaires, mais l'un passe avant l'autre : la réalisation de la rivière. Sur ses derniers 600 mètres, celle-ci va passer sous l'esplanade, donc un calendrier extrêmement ajusté sera nécessaire. Nous revenons à un projet historique : cette esplanade a la forme d'une coquille Saint-Jacques renversée, et la rivière va passer dessous. Il s'agit d'un très beau projet.

Nous allons remédier au problème de plan concernant l'avenue des Minimes. Pour des raisons qui m'échappent un peu, nous ne pouvions pas apporter ces informations avant aujourd'hui. J'ai découvert deux très beaux projets. Le coût, pour la rivière, est extrêmement intéressant : il est de 1 330 000 euros. Cette réalisation va permettre des économies d'eau considérables, car l'eau du lac des Minimes, qui partait au tout-à-l'égout, ira simplement se déverser dans le square Carnot. Nous allons donc économiser 250 m<sup>3</sup> par an d'eau naturelle non potable. Nous en dirons plus sur le journal.

Sur l'esplanade, je vous propose de vous montrer le plan, M. SEINGIER, à la sortie de la séance. La partie devant le château de Vincennes sera beaucoup plus minérale et nous pouvons espérer que certaines manifestations, qui n'ont peut-être pas leur place du fait de l'aspect enherbé de cette esplanade, pourront peut-être à l'avenir se dérouler sur l'espace minéral qui se trouve devant le château : par exemple, des expositions de voitures de collection pourront peut-être s'y dérouler. Le coût est de 2 425 000 euros.

Le démarrage des travaux pour la jolie rivière est prévu en décembre 2018, avec une livraison en septembre 2019. Le démarrage des travaux pour l'esplanade se situe aussi au niveau de 2019, pour une livraison en septembre 2019. J'espère avoir répondu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Les plans définitifs ne sont pas encore actés, car nous devons obtenir les autorisations administratives. Nous sommes notamment en site classé devant le château, et le projet doit passer encore en commission des sites. Mme TAVAUX souhaitait intervenir. »

**Mme TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Nous voulions nous abstenir sur ces deux délibérations, mais au vu des réponses et de l'effort de Mme HONORÉ, nous allons voter favorablement pour une modération de la bétonisation, et pour une fois, une véritable prairie ainsi qu'une rivière. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup aux uns et aux autres qui permettent de voter, si je comprends bien, ces deux délibérations DEVE 10 et DEVE 11 à l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-032 AVIS)

\*\*\*

- **DEVE 20180011** : Réaménagement de l'esplanade Saint-Louis sise à Paris 12<sup>e</sup> -  
Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-033 AVIS)

\*\*\*

- **DEVE 20180056** : *Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme TAPIERO, vous êtes inscrite sur cette délibération écrite spécialement pour vous, il semblerait. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je crois que l'on s'évertue au moins une fois par an à me faire plaisir. La réalité de ma question est très courte : comme il s'agit d'une deuxième opération, j'aimerais savoir quel résultat nous avons obtenu avec la précédente distribution l'année dernière, puisqu'aucun élément n'est fourni sur ce point dans la délibération, ni en annexe, ni dans le corps du message. Il est vrai que vous allez augmenter le nombre de larves distribuées aux uns et aux autres, mais au final, à quoi cela sert-il et quel est l'objectif ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme HONORÉ, avez-vous des éléments de bilan ? Combien de coccinelles ? »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Je n'en ai pas la moindre idée, car c'est très petit, mais j'en ai reçu dans un sachet. Je suis allée à la distribution. J'ai reçu mon lot de coccinelles. J'ai été reçue par des animateurs hors pairs. Ce n'est pas la question ? Excusez-moi. A quoi cela sert-il ? Je vais vous l'expliquer. Je suis vite rentrée chez moi, c'était une question de minutes, pour les mettre dans mes végétaux, puisque j'ai la chance d'avoir un balcon. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« La question portait sur le bilan. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Le bilan est difficile à imaginer. Comment puis-je savoir que les larves de coccinelles que j'ai posées sur mes végétaux ont permis de manger d'autres insectes ? Le bilan, c'est la satisfaction des personnes qui l'ont reçu. Peut-on évaluer la satisfaction des personnes qui faisaient la queue pour recevoir les larves de coccinelles, qui étaient là parce qu'on s'occupait d'elles ? Nous avons appris des tas de choses. Je ne me souviens plus, car ce sont des noms latins, sur toutes les sortes d'autres insectes, car il ne s'agit pas uniquement de larves de coccinelles. Je ne sais pas comment la DEVE a pu évaluer cette satisfaction, mais il y avait de grands sourires et une demande pour que cette année, davantage de personnes en bénéficient. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Pardon Mme TAPIERO, reprenez la parole si vous le souhaitez. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je note avec intérêt que pour voir sourire des gens, cela coûte 6 500 euros. Il s'agit de la dépense correspondante : 6 500 euros TTC. C'est très bien, mais si c'est le seul objectif, il existe d'autres moyens de le faire. Je trouve dommage qu'il n'existe pas de bilan réel de ces opérations. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Mme KOMITES. »

**Mme Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire de Paris :**

« Mme TAPIERO, il ne vous a pas échappé que notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan biodiversité et des différentes actions de la Ville de Paris pour lutter contre les phytosanitaires, que nous n'utilisons plus depuis maintenant des dizaines d'années, ce que nous essayons de faire, c'est d'expliquer aussi aux Parisiens qu'il existe d'autres méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment pour leurs balcons et leurs fenêtres. Pour lutter contre les pucerons, il peut être intéressant d'utiliser ce type de méthode. L'idée est que d'ici un, deux ou cinq ans, les Parisiens, puisque beaucoup possèdent des terrasses et des balcons, utilisent des méthodes alternatives pour pouvoir ne plus utiliser de produits phytosanitaires. »

**Mme Evelynne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Excusez-moi, mais je suis très étonnée par votre question, car tout cela est dans la délibération, que cela se substitue aux insecticides. Je ne comprends pas votre question. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme HONORÉ, si vous permettez, je distribue la parole. Merci. Mme KOMITES, je comprends que cette démarche a une vocation pédagogique, et pas forcément quantitative, donc le bilan est plus qualitatif que quantitatif. Cela peut répondre aux questions en complément de ce que disait Mme HONORÉ. »

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-034 AVIS)

\*\*\*

**- DEVE 20180054 : Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il s'agit de voter à nouveau ce plan suite aux différents amendements consécutifs à la concertation. Mme ROTA, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Il s'agit de revoter un plan que nous avons déjà soutenu en novembre dernier. Ce plan décrit un Paris idéal à l'horizon 2050. Evidemment, nous avons tous envie de ce Paris-là. Cette délibération me donne juste l'occasion de dire un mot sur la votation citoyenne que la Maire de Paris souhaite organiser, notamment sur la fin du moteur thermique à Paris d'ici 2030. Nous demandons à ce que ce vote soit étendu à la métropole. Nous ne pouvons pas nous permettre de donner la parole seulement aux Parisiens et aux Parisiennes intramuros. Les questions d'environnement ne s'arrêtent pas au périphérique. Après le soutien des habitants, il faudra le passage à l'action des constructeurs automobiles, car sans eux la Ville et l'Etat ne pourront pas réussir. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme ROTA. Cette question a déjà été portée en Conseil métropolitain au Conseil de Paris. M. Nicolas BONNET. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Je vais être aussi court. Nous avons voté ce plan climat, mais nous avons apporté un certain nombre d'amendements et de vœux. Une partie d'amendements et de vœux portait sur des solutions pour passer du tout-camion au rail et aux fleuves, ce qui nécessite une vraie révolution industrielle et des investissements qui doivent être portés par l'Etat. C'est vrai pour d'autres sujets, et une grande partie des vœux et des amendements que nous avons portés au Conseil de Paris consistait à dire que Paris possédait un plan très ambitieux, mais qui ne peut pas reposer uniquement sur des mesures incitatives auprès des Parisiens. Il doit être accompagné de mesures importantes d'investissement de l'Etat, notamment sur les questions de production d'énergie : sur le plan de l'énergie électrique, si nous imaginons tous la sortie du nucléaire, celle-ci ne pourra pas se faire uniquement par une territorialisation de la production de l'électricité, par exemple, à Paris. Nous savons très bien que Paris est dépendante du point de vue énergétique d'une production électrique du reste de la France. Nous pensons, nous, que la question énergétique doit être posée dans le cadre d'un débat national et d'un financement national. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. BONNET de rappeler l'importance que l'Etat aide les collectivités à mettre en œuvre ces différents plans Climat, Air, Energie. Mme ATLAN-TAPIERO, vous êtes inscrite également sur cette délibération. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Pour reprendre vos terminologies, nous nous félicitons de constater que plusieurs des amendements proposés par notre groupe au Conseil de Paris ont été transposés dans le plan définitif. Si nous allons voter cette délibération, nous le faisons avec un certain

nombre de réserves. Effectivement, si les objectifs généraux de ce plan Climat sont consensuels, nous restons frappés par le manque de précision des mesures. Trop souvent, ce document explique les enjeux en se contentant de lister les points d'action sans exposer de mesures concrètes. Je n'entrerai pas dans le détail, par exemple, de la présentation des objectifs et du réalisé, car souvent, ils ne sont pas exprimés de la même manière d'une année sur l'autre. Par exemple, la Ville de Paris revendique elle, en tant que structure, une baisse de 2% de son propre bilan carbone. Or, si l'on reprend les données qu'elle a fournies notamment sur 2007, les émissions ont augmenté de 5 %, passant de 253 kilotonnes à 262.

On peut regretter également dans cette présentation l'importance accordée à l'Agence parisienne du climat, qui finalement produit assez peu de bilans de son action. On a l'impression qu'elle se cantonne à une sensibilisation et à l'aide au diagnostic énergie.

Nous nous satisfaisons de constater que ce plan climat note l'introduction du respect des valeurs de l'OMS sur la qualité de l'air. C'est normal, puisqu'il s'agit d'une des directives européennes, mais cela devrait permettre de prendre aussi en considération le bruit et la pollution dans tout nouveau projet d'aménagement de voirie que vous voudrez bien engager. Effectivement, une étude Airparif sur la baisse de la pollution entre 2002 et 2012 montre que cette baisse de pollution est essentiellement liée à l'amélioration de la qualité de l'air sous l'effet seul du durcissement des normes. La baisse de la circulation n'y a qu'une incidence marginale.

Sur le volet énergie, vous évoquez effectivement 100% d'énergie renouvelable d'ici à 2050, ce qui équivaldrait à équiper 20% des toits de Paris en panneaux solaires. Le plan climat ne dit absolument pas comment atteindre cet objectif.

Sur le volet des déchets, pour finir, l'objectif initial que vous affichez, 50% de déchets recyclés à l'horizon 2020, qui correspond au strict respect des directives européennes, est déjà hors de portée, puisque vous avez repoussé entre le plan initial et le plan final cet objectif à 2025. Pour mémoire, aujourd'hui le taux de recyclage ne dépasse pas 17%. Nous n'y sommes donc pas.

Enfin, on ne saurait parler de ce volet sans estimer plus que nécessaire, dans notre capitale, un plan de propreté drastique et d'éradication des rats, ces deux points représentant des nuisances importantes pour les riverains. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme TAPIERO. M. Christophe TEISSEIRE, pour vous répondre. »

**M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, Délégué auprès de la Maire d'arrondissement, rapporteur :**

« Le nouveau plan climat a été voté dans sa première version par une très grande majorité au sein de notre Conseil d'arrondissement le 6 novembre 2017, et à l'unanimité lors du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 novembre 2017. La nouveauté est la consultation publique légale qui s'est déroulée du 14 décembre 2017 au 4 février 2018. Les citoyennes et citoyens pouvaient s'exprimer physiquement avec des registres en mairie d'arrondissement et numériquement avec un questionnaire en ligne sur Paris.fr. Il y a eu peu de retours en mairie, car seules 13 mairies sur 20 ont mis un registre à disposition des Parisiens. En revanche, les résultats finaux de la consultation en ligne sont bons, avec 924 participants et participantes. Ce questionnaire permettait aux Parisiennes et Parisiens de cocher les actions prioritaires pour 10 thématiques et 37 propositions. Il est à noter que les deux tiers des participants considèrent que les

actions du nouveau plan répondent de manière satisfaisante à l'urgence climatique. Les trois thématiques ayant recueilli le plus de votes sont alimentation, sobriété énergétique et adaptation. Les cinq actions prioritaires sont : recycler et valoriser 100% des déchets, disposer des transports publics propres en 2025, et atteindre 90% d'alimentation biologique, rénover les équipements publics et faire de Paris une capitale 100% cyclable dès 2020. 316 contributions libres ont été ajoutées à l'issue du questionnaire. Nous avons trouvé tout de même 8 d'entre elles hostiles à la Maire de Paris ou à la politique de la Ville. Par contre, 120 propositions ont été reçues sur la mobilité, 59 sur les déchets, et 45 sur la mobilisation citoyenne, dont une grande partie sur l'éducation à l'écologie.

Ce soir, il nous est proposé de retenir les actions suivantes : un contrôle renforcé de la limitation de l'éclairage nocturne des bâtiments tertiaires, un plaidoyer pour étendre les possibilités de correspondance du ticket T+ entre tram, bus, métro et RER pour encourager le report modal, les déplacements occasionnels vers les transports en commun, l'ajout d'une référence aux meilleurs standards de performance pour la rénovation thermique et la construction de bâtiments via une labellisation, et l'étude de la mise en place d'une plateforme de dons alimentaires des particuliers aux personnes les plus fragiles.

Pour notre vote, il nous est demandé de confirmer les objectifs et actions du nouveau plan climat de Paris organisé autour de trois grandes temporalités : des actions d'accélération d'ici à 2020 pour assurer la réalisation des objectifs du plan climat actuel et répondre à l'urgence de la transition énergétique, un plan d'action à 2030 pour se donner une feuille de route opérationnelle mesurable et atteignable, une vision de Paris en 2050 pour tracer la voie vers une ville neutre en carbone et 100% énergie renouvelable.

En ce qui concerne l'APC, Mme ATLAN-TAPIERO, si vous souhaitez obtenir des informations, vous pouvez vous inscrire à leur newsletter par exemple, et vous rendre aux nombreux ateliers qui sont organisés par l'APC. Un travail de fond est réalisé, donc il suffit de s'informer.

En conclusion, je demande à notre assemblée de bien vouloir approuver le nouveau plan Climat Air Energie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. TEISSEIRE pour ces éléments. Juste quelques compléments, Mme ROTA. La question de la votation citoyenne annoncée par Mme la Maire de Paris est destinée aux Parisiens, car il s'agit de voter le plan Climat Air Energie de Paris. Chaque commune est libre d'établir son propre plan Climat Air Energie, et certaines communes l'ont fait, d'ailleurs, sans inviter les Parisiens à se prononcer. Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris a elle aussi établi un plan Climat Air Energie, adopté à l'unanimité des Conseils métropolitains, et la Métropole du Grand Paris est compétente pour donner son avis sur le plan Climat Air Energie de toutes les communes et territoires qui en ont élaboré un. A ce titre, le plan Climat Air Energie de Paris a été adopté récemment lors de notre dernière séance par l'ensemble des élus métropolitains. Ce sont donc les élus métropolitains qui donnent un avis sur la conformité du plan Climat Air Energie de Paris au plan Climat Air Energie métropolitain. En outre, les maires de toutes les communes de la métropole du Grand Paris ont contribué à l'élaboration de ce plan métropolitain. Voici comment se fait l'association des Grands-Parisiens. Je ne doute pas que chaque commune ait organisé des phases de concertation, comme Paris, pour associer les Parisiens et les Parisiennes. D'ailleurs, de nombreux territoires n'ont pas encore de plan



Climat Air Energie, notamment dans les communes riveraines du bois de Vincennes, par exemple. »

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 6 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-035 AVIS)

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il est formidable que tous les élus de tous les groupes se retrouvent sur cette délibération. »

\*\*\*

- **DAE 20180053** : *Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Après cette très longue série de délibérations DEVE, nous passons désormais à la DAE 53. Nous avons plusieurs inscriptions. M. Nicolas BONNET, voulez-vous commencer ? »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Nous avons beaucoup d'interrogations sur cette délibération et nous nous abstiendrons en l'absence de réponse à nos questions. Cette délibération concerne les enfants en grande majorité, puisqu'il s'agit des activités commerciales de 247 commerçants, qui dépendent des activités ludiques et enfantines, notamment des théâtres de marionnettes... Je ne me trompe pas de délibération, Mme la Maire ? Je vous vois étonnée. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Excusez-moi M. BONNET, je ne voyais pas comment vous alliez arriver aux enfants, mais j'ai compris. Allez-y. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Les activités dans les espaces verts tiennent davantage de l'animation que de l'activité commerciale, fortement rémunératrice, et les activités ludiques et enfantines dépendent bien souvent des conditions météorologiques. Si nous regardons d'un peu plus près cette délibération, il s'agit des redevances sur l'espace public, et notamment dans les espaces verts, d'activités qui s'adressent aux enfants, c'est-à-dire des manèges, des théâtres de marionnettes, et des ventes de bonbons. Je suis préoccupé pour une chose : il s'agit de 247 commerçants qui ont ces autorisations provisoires, temporaires, d'exercer leur activité sur l'espace public. Cette modification transforme le calcul de cette redevance, et va mettre en concurrence ces emplacements. On parle d'une scène irrégulière mise en concurrence, qui dépend des lois européennes. Il s'agit donc de l'application de lois européennes, mais je suis préoccupé, car s'il s'agit de la loi du marché qui vient s'imposer sur la redevance pour les manèges, les ventes de bonbons et les théâtres de marionnettes. Excusez-moi du peu, on pourrait faire autrement pour ce type d'activités.

Le problème qui nous amène ici, c'est qu'aujourd'hui la modification de la redevance ne va pas être calculée en fonction du chiffre d'affaires de ces entreprises, mais en fonction de la zone de commercialité du site. Sur ce point, nous avons besoin de précisions. On nous dit que la redevance va être calculée notamment dans les espaces verts - je pense au bois de Vincennes, notamment pour les activités ludiques et enfantines - en fonction de l'avantage tiré du site, qui tiendra compte de la nature de l'activité exercée.

Ensuite, si nous regardons l'annexe de cette délibération, les montants de redevance au mètre carré sont différents selon ces zones : une zone hors catégorie à 6,30 euros le mètre carré, « site prestigieux ou protégé », car le bois de Vincennes est un site protégé. La catégorie 1 coûte 4,83 euros le mètre carré, « voies à très forte attractivité commerciale ». Par exemple, à Nation, le manège - qui est du côté de Vincennes, et non du côté du 12<sup>e</sup> arrondissement - est-il placé dans une zone de forte attractivité commerciale ? La catégorie 2 correspond à 2,98 euros, « voies qui connaissent une

bonne fréquentation », et ainsi de suite : « voies dotées d'une commercialité moyenne », « faible », etc.

Toutefois, je n'obtiens aucune précision sur le 12<sup>e</sup> arrondissement, et je ne connais pas l'impact que cette modification aura sur les commerçants du 12<sup>e</sup> arrondissement selon ces zones. Comment ces zones sont-elles identifiées dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, et à qui ces mesures correspondent-elles ? Mon inquiétude, lorsque je parlais d'enfants, est que nous sommes un certain nombre à amener nos enfants sur ces activités. Si demain, au moment où j'amène mon enfant sur ces activités, on me dit : « nous avons augmenté le tarif, M. BONNET, car il s'agit de la responsabilité de la Ville », cela va me questionner.

Il existe un vrai sujet : aujourd'hui, on nous propose une délibération sans connaître l'impact sur les tarifications pour les familles, et sans savoir exactement à quoi ces zones font effet dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Ce sont toutes les précisions dont nous avons besoin avant d'adopter cette délibération. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Il n'y a pas que les enfants qui mangent des bonbons. Mme TAPIERO. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci beaucoup. Nous sommes comme M. BONNET extrêmement dubitatifs face à cette délibération, et cette volonté permanente de la Ville d'uniformiser toutes les tarifications. M. BONNET a évoqué la désignation des lieux par catégories. Les dénominations sont extrêmement floues et ne permettent pas, à notre sens, de faire une modification qui soit uniforme et homogène et qui puisse être utile à chacun. Ce qui nous inquiète est que cette redevance devienne forfaitaire. Elle ne sera plus basée sur le chiffre d'affaires déclaré. Cela aura donc un fort impact sur l'activité des commerçants existants, car du fait de ces nouvelles réglementations, ils vont être purement et simplement remerciés dans l'attente d'un dépôt en bonne et due forme selon les modalités que vous venez de fixer.

Ensuite, je voudrais savoir si le petit exploitant, qui n'aura pas derrière lui une grosse machine, ni de gros moyens de M. BOLLORE ou je ne sais plus quel autre ami proche de la mairie, pourra payer effectivement ces 4,83 euros par jour, y compris les jours de pluie, les jours de crue, les jours de neige, les jours de froid. Avant de pondre cette belle délibération, avez-vous effectué une étude d'impact sur l'activité de ces 247 commerces et sur l'équilibre financier de ces exploitants ? Par cette délibération, n'allez-vous pas mettre au chômage forcé un grand nombre de personnes, par exemple de petits théâtres guignols qui plaisent beaucoup aux Parisiens depuis de nombreuses années ?

Nous sommes très inquiets, même à Bercy, où un exploitant se trouve dans la plus grande inquiétude face à ces propositions. En conséquence, nous voterons contre cette délibération, puisque nous ne saurions accepter cette uniformisation qui se fait quelque peu à l'aveuglette. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Il m'avait échappé que BOLLORE était un ami d'Anne HIDALGO, personnellement. Par mes fonctions, je ne m'en suis pas beaucoup rendue compte, mais je vais vérifier. M. GREAU. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Je partage une grande partie de ce qui vient d'être dit par mes collègues sur le caractère flou de cette délibération, l'absence d'informations sur la manière dont elle impactera les différents commerçants qui sont installés sur cet espace public, la définition qu'on nous propose ici des zones de commercialité, qui ne renvoie pas à des critères que nous pourrions d'emblée cartographier sur le périmètre de notre arrondissement, et les interrogations sur le montant forfaitaire qui s'appliquera désormais sur ces activités. C'est pourquoi, lors de son passage en Conseil de Paris, nous demanderons son retrait pour qu'une concertation et une discussion puissent avoir lieu sur le sujet. Dans l'attente, en arrondissement, nous nous abstiendrons. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M. Fabrice MOULIN, vous avez demandé la parole également. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Une fois n'est pas coutume, mais nous avons déjà eu le cas d'Evelyne HONORÉ. L'argumentation de Nicolas BONNET m'a interpellée. Je n'ai pas la même vision que lui. Je pense qu'il existe des règles européennes de mise en concurrence qui sont naturelles, mais je trouve que dans cette délibération, que je n'avais pas assez attentivement regardée, et je remercie notre collègue de l'avoir signalé, il est vrai qu'il existe un grand flou - peut-être allez-vous nous éclairer - sur les conséquences pour les commerçants de l'arrondissement. Vous l'avez dit, cela ne concerne pas uniquement les enfants. J'avoue que cela me laisse circonspect, et j'aimerais savoir comment les tarifs sont définis, pourquoi ce changement par rapport au chiffre d'affaires et surtout, quelles sont les conséquences et les voies concernées dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je suis assez tenté, je dois dire, de m'abstenir sur cette délibération. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. GREGOIRE, peut-être pour vous rassurer les uns et les autres. Je l'espère. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Je l'espère aussi. Tout d'abord, un point de droit : nous pouvons le regretter, mais c'est implacable : toutes les conventions d'occupation du domaine public sont soumises, selon une législation européenne, à concurrence obligatoire. Un dispositif transitoire existait : ce que l'on appelle les commissions ex-Sapin, qui constituaient une instruction un peu challengée des candidatures aux concessions. Désormais, il n'existe plus aucune ambiguïté. La législation européenne est précise en la matière. Elle a été transposée en avril 2017 par une circulaire gouvernementale, notamment sur des sujets dont vous avez médiatiquement entendu parler ces dernières semaines, sur les relations avec le monde des forains. Désormais, il est obligatoire d'effectuer un appel à candidature qui prend la forme d'un appel à projet, de procéder à une instruction des candidatures et à un passage en commission de concession dont la composition est comparable à celle d'une commission d'appel d'offre. En l'espèce, à la Ville de Paris, la commission est strictement identique à la commission d'appel d'offre et les candidatures font l'objet d'une instruction par service sur la base des critères qui sont définis.

Il s'agit évidemment d'une révolution dans la profondeur historique des relations avec les occupants des concessions du domaine public, mais pour des raisons que chacun comprend de transparence, de mise en concurrence, etc., il s'agit désormais d'une obligation depuis la plus petite baraque à frites jusqu'aux plus grands projets de concession, qu'elles soient des concessions de service, d'occupation, de conception de travaux, etc. Voici le premier point, et l'un des objectifs de cette délibération est de fixer ces conditions.

Deuxièmement, je le précise, ce n'est pas moi qui pilote tout cela, mais M. Richard BOUIGUE qui devait rapporter. Il ne le pouvait pas ce soir, et c'est ma collègue Olivia POLSKI qui s'en occupe. Il s'agit d'une mesure de transparence, de simplification et de rigueur dans les relations avec les concessionnaires. Tout d'abord, cette mesure a-t-elle été concertée ? La réponse est oui. Vous vous doutez bien qu'Olivia POLSKI a passé de longs mois à discuter, et surtout la Direction de l'attractivité économique qui est en charge du sujet, à débattre et dialoguer avec les acteurs concernés sur ce sujet. Un deuxième sujet, sur lequel je partage vos préoccupations, est le sujet du risque financier. La totalité de la réforme, sur un peu plus de 2,5 millions d'euros de recettes, fait bouger marginalement de 100 000 euros à la hausse la recette. Autant vous dire qu'il ne s'agit pas du sujet de la réforme, à mon grand regret, j'allais vous dire, du point de vue strict qui est le mien d'adjoint aux finances. Je pense que nous serions allés beaucoup plus loin, mais le choix qui a été fait consiste précisément à ne pas mettre en risque les exploitations. Nous verrons dans le futur comment cela fonctionne.

Le principe du calcul est quelque peu contre-intuitif, mais j'ai regardé pourquoi nous sommes passés à une tarification au forfait plutôt qu'une tarification au chiffre d'affaires : tout simplement pour suivre nationalement des recommandations de la Cour des comptes, qui disent tout d'abord qu'il s'agit d'une usine à gaz. Lorsque vous l'imposez à de petits commerçants, obligés à déclarer un chiffre d'affaires alors qu'ils sont vendeurs de bonbons, selon des rythmes mensuels ou trimestriels, payer des fonctionnaires pour effectuer ces déclarations n'a pas de sens au regard des montants en jeu. M. BONNET l'a bien dit : nous parlons de toutes petites activités commerciales de divertissement, de petite restauration, etc. Deuxièmement, la Cour des comptes l'a bien dit en ces mots, cela fait l'objet, fréquemment, de sous-déclarations de chiffre d'affaires sans aucune compétence de contrôle. En gros, cela prendrait beaucoup trop de temps. Il est bien préférable de fonctionner sous forme de facturation forfaitaire.

Cela m'amène au troisième et dernier point, même si je ne dispose pas de la totalité des réponses aux points soulevés, mais c'est très simple à relever : il existe effectivement quatre catégories de facturations. Comment cela fonctionne-t-il ? Une délibération cadre de définition de ces catégories a été votée en 2005, comme il est indiqué dans la délibération jointe. De temps en temps passent devant notre conseil des délibérations qui amendent le zonage. Par exemple, la dernière que nous avons reçue - à l'époque, nous n'y avons pas fait attention - en 2016, la DU172, était une délibération qui concernait les droits exclusifs du 12<sup>e</sup> arrondissement et qui changeait pour six zones la catégorie « passants » en catégorie 4. Je n'ai pas en tête la liste des classifications, mais il est très facile de retrouver la liste précise, éventuellement d'ici le Conseil. Cela permettra de lever un certain nombre d'inquiétudes.

Enfin, je le dis, c'est un principe de philosophie : il est bien normal que certaines activités qui génèrent beaucoup de chiffre d'affaires et beaucoup de revenus, car elles s'adressent aux enfants mais ne sont pas totalement à but non lucratif, cher Président, qui sont dans des endroits où, du fait de la localisation, l'attractivité est très importante, soient soumises à une meilleure rémunération de la Ville et de l'occupation de son domaine. Cela permet d'abonder le budget, encore une fois de façon marginale.

Nous vous transmettrons la liste exhaustive du classement du 12<sup>e</sup> arrondissement, mais je pressens que nous ne trouverons aucune zone de commercialité sur les catégories 1 et 2. La dernière que j'ai vérifiée ne comportait que des catégories 4. A mon avis, vous verrez que ce n'est pas de nature à bouleverser le modèle économique, et qu'un jour, peut-être même, j'ose le penser, nous pourrons aller un peu plus loin. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. GREGOIRE d'avoir répondu en partie, car M. BOUIGUE ne pouvait pas être avec nous ce soir. Tout le monde l'a vu, vous avez bien suivi ces dossiers en tant qu'adjoint aux finances auprès de la Maire de Paris. Il ne s'agit pas là ni de renforcer significativement les caisses de la Ville, cela a été dit et cela figure dans les éléments, ni de tuer tous nos petits commerces et nos petites activités, qui effectivement animent nos espaces publics, que ce soient des espaces verts, ou dans l'espace public classique. Certains manèges ne sont pas très loin, à côté de la piscine par exemple. Au contraire, nous savons que les Parisiens et Parisiennes y sont très attachés et nous nous efforçons de les protéger, tout en vérifiant qu'ils respectent un certain nombre de règles notamment liées au code du travail et à la déclaration qu'ils doivent déposer auprès de la Ville, comme aux questions de sécurité.

Sur cette délibération, j'ai compris qu'il y avait des votes contre. Une explication de vote, M. SEINGIER ? »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Oui, nous maintenons le vote contre. J'entends bien l'explication, je ne vais pas refaire le débat, mais sur la forfaitisation, tout le monde doit déclarer ses impôts. Je ne vois pas ce que le fait de forfaitiser pourrait renforcer. Vous oubliez un point très important, et le cas de Bercy en est l'exemple : allez parler à la personne qui tient le petit manège de Bercy. Ce sont des conventions d'occupation. La personne qui détient cette convention prend tous les risques, puisque ce sont des contrats très précaires, et qu'elle doit prendre le lieu en l'état. S'il advient le moindre changement du sous-sol, etc., elle prend les risques. Voici une raison pour laquelle la manière de calculer était fondée sur le chiffre d'affaires.

Ensuite, sur le choix de la convention, il va falloir appréhender l'aspect local, et c'est pour cette raison que les Républicains déposent une proposition d'amendement au Conseil de Paris pour préciser que vous, Mme la Maire, puissiez également être représentée dans le choix des emplacements. Nous maintenons donc le vote contre dans l'attente de l'examen en Conseil de Paris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Deux mots. Tout d'abord, je discute souvent avec le responsable du manège de Bercy. Vous parlez du parc de Bercy. Notamment, pour essayer de dissocier l'activité manège de l'activité ventes à emporter, restauration, etc., car ce sont deux activités qu'il nous semble utile de disjoindre, de manière à ce qu'elles puissent être indépendantes. Par ailleurs, j'aimerais bien que ce propriétaire de manège renforce la sécurité de ce manège. Je sais qu'il s'agit d'un investissement pour lui, et que pour cela il a besoin d'avoir un certain nombre de garanties sur la durée, et aussi sur le montant de cette redevance. C'est exactement ce qu'il nous demande : une estimation et un forfait. Quand un commerçant paye son loyer, il le paye à un taux fixe, indépendamment de son chiffre d'affaires. C'est aussi ce qu'il nous demande, et c'est bien pour répondre aussi à cette demande. Je ne connais pas la catégorie exacte, mais voici le mécanisme, et encore une fois l'objectif n'est pas d'augmenter les recettes sur ce poste, puisque sur

plus de 2 millions d'euros, l'augmentation est estimée à peine à 100 000 euros. Ce n'est donc pas l'objectif premier, qui est bien d'uniformiser les règles et de les rendre plus transparentes, y compris à la demande des opérateurs de manèges et de restauration rapide dans l'espace public.

Nous n'allons pas faire tout le débat, je sais qu'il est compliqué. Nous aurons l'occasion de le poursuivre au Conseil de Paris. Je propose que l'on passe au vote. M. BONNET, vous souhaitiez réintervenir. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« J'ai entendu l'argumentation d'Emmanuel GREGOIRE. Nous allons maintenir notre abstention, mais je suis étonné que vous-même, en tant que Maire d'arrondissement, n'ayez pas en votre connaissance - peut-être Richard BOUIGUE aurait-il pu répondre - les zones et catégories et la liste de vos occupations dans l'arrondissement. Nous aurons ce débat en Conseil de Paris, mais si vous me dites comme Emmanuel GREGOIRE que dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, personne n'est impacté car tout le monde est en catégorie 4, cela change la donne. Toutefois, pour l'instant, je n'ai pas la réponse. Je partage l'argumentation d'Emmanuel GREGOIRE, mais en réalité, je n'ai aucun élément pour savoir quel va être l'impact de cette réforme sur les commerçants du 12<sup>e</sup> arrondissement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous confirme que nous avons reçu la carte. Elle a été transmise récemment, et nous n'avons pas été inquiétés par cette carte, puisqu'elle modifiait assez peu les redevances des activités commerçantes du 12<sup>e</sup> arrondissement. Il est vrai que nous ne l'avons pas étudiée plus en détail, puisque pour nous, elle ne présentait pas de modification majeure de la situation actuelle dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je regrette, comme vous, qu'elle n'ait pas été annexée à la délibération. Peut-être faudra-t-il effectivement le signaler pour que ce soit le cas pour le Conseil de Paris, car cela manque comme élément d'appréciation pour les élus avant de se prononcer sur la délibération. M. MOULIN, vous avez demandé à reprendre la parole. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« En un mot, je vous ai entendue, nous vous faisons confiance. Donc je voterai pour. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« C'est très gentil de me faire confiance. »

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 15 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 7 voix :

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-036 AVIS)

\*\*\*



- DLH 20180081 : Réalisation au 63-63 bis rue de Wattignies sis à Paris 12<sup>e</sup>, d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant un logement social PLA-I par la société Foncière d'Habitat et Humanisme.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« M. SEINGIER. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Je vais être très court, par cohérence. Nous sommes dans de la préemption dans le diffus. Nous votons contre. »

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-037 AVIS)

\*\*\*

**- DU 20180068 : Convention de levée de la servitude militaire dans le bois de Vincennes entre l'État (Ministère des Armées) et la Ville de Paris (12<sup>e</sup>).**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« M. BONNET, vous êtes inscrit sur cette très belle délibération. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Mme la Maire, nous nous félicitons de cette évolution puisqu'il s'agit d'un terrain de foot et d'autres équipements sportifs qui se trouvent dans le bois de Vincennes, sur la propriété de la Ville de Paris, et qui jusqu'à présent, relevant d'une ancienne convention de servitude entre l'Etat et l'Armée, avaient été gérés sous une convention parallèle par la collectivité et la commune de Vincennes. Ainsi, une grande partie, voire la majorité des créneaux d'occupation sur ce terrain étaient gérés par la Ville de Vincennes et attribués à des adhérents des clubs de Vincennes, dans une propriété de la Ville de Paris.

Vous savez comme moi que chaque année en septembre est mené un débat très important sur l'attribution des créneaux, et notamment sur le football. Je suis intervenu au Conseil de Paris concernant plusieurs arrondissements, pas le 12<sup>e</sup> précisément, mais je sais que dans le 18<sup>e</sup> et dans le 11<sup>e</sup>, des tensions terribles entre les clubs parisiens existent sur l'attribution des créneaux. J'espère que cette convention va permettre à des clubs parisiens de retrouver des créneaux sur ce site.

Dans le même temps, je me dis que cet exemple montre bien, par rapport à ce que je disais tout à l'heure sur le bois de Vincennes, que l'on peut avoir un bois de Vincennes qui respecte la biodiversité dans son ensemble et des équipements sportifs qui sont bien identifiés, bien séparés, dans lesquels se pratiquent des activités sportives, comme sur le terrain de la Sipal. Nous l'avons fait avec la piste de la Sipal comme nous pouvons le faire sur ce terrain. Je crois que cela figurera au budget participatif, mais je pense également à cette piste cyclable qui se trouve à côté de ce terrain. Pour traverser, pour se rendre au tennis, les Parisiens sont obligés de couper cette piste cyclable. J'espère que cette piste cyclable sera identifiée comme un équipement sportif et que l'on pourra la réhabiliter, car l'enrobé a besoin d'être réhabilité. Il est aujourd'hui fortement endommagé. Je pense que nous devons avoir une conception, notamment à l'orée des Jeux Olympiques, de ce bois de Vincennes équilibré, avec des équipements dédiés à la pratique sportive, et un bois préservé dans sa biodiversité et pour la promenade. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Merci beaucoup M. BONNET. Un petit commentaire, Mme TAIEB ? »

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Je vais essayer d'être brève, mais de donner tout de même quelques informations par rapport à la piste cyclable. Je vous confirme, M. BONNET, que nos clubs de vélo, qui sont nombreux aujourd'hui, se mobilisent et font de la mutualisation. Le budget participatif va donc certainement être appelé dans ce sens. En tout cas, je vous remercie d'avoir mis en avant et de nous permettre de souligner le travail qui a été mené pour développer l'offre sportive du bois de Vincennes. Mme la Maire, vous avez

été une actrice très volontariste sur ce bois pour augmenter l'offre sportive. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous avons déjà obtenu des créneaux de foot sur les anciens terrains qui étaient occupés par la commune de Joinville.

Aujourd'hui, un travail est engagé dans le cadre du schéma directeur sportif du bois. Suite à des visites et réunions, six nouveaux terrains seraient potentiellement envisagés, tout cela avec la participation des acteurs sportifs. Je dois dire que cela vient se rajouter à tout ce qui a été fait dans le bois pour augmenter l'offre sportive. Je vais en citer quelques-uns, puisqu'en 2016 a eu lieu la création du parcours street workout, puis la création d'un parcours sportif aux abords du lac. En 2017 a eu lieu le remplacement des cages et de la tribune du stade Pershing. En 2018 aura lieu la rénovation complète des vestiaires du Polygone, tout cela pour continuer notre travail en faveur du sport dans le bois, et en respectant les qualités et la biodiversité de ce lieu. Merci pour votre écoute, et je vous demande bien entendu de la voter. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Merci beaucoup. Je ne doute pas que les aménagements qui ont été réalisés dans ce stade par la commune de Vincennes respectent les préconisations de la commission nationale des sites et des paysages, bien évidemment, comme l'a souligné notre collègue Nicolas BONNET. »

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-038 AVIS)

\*\*\*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous devons conjointement, désormais, adopter à l'unanimité l'ensemble des autres délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'inscriptions. Y a-t-il des commentaires ? Il y avait une PPV sur l'une des délibérations, mais vous l'avez signalée. Merci beaucoup. »

- ***DELIBERATION (12-2018-009 ) : Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance sis au 3 voie DW 12 (caserne de Reuilly) à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement et autorisation à Madame la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la gestion de cet équipement.***

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-039)

\*\*\*

*Communications sans vote :*

- **DEVE 20180028** : *Communication sur le lancement d'un projet d'aménagement en faveur des pollinisateurs sauvages dans le Parc de Bercy sis à Paris 12<sup>e</sup>.*

- **DEVE 20180057** : *Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides.*

- **DEVE 20180053** : *Lancement la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018.*

- **DEVE 20180043** : *Emprise de chantier dans le square Albert Tournaire sis à Paris 12<sup>e</sup> dans le cadre de la modernisation de la ligne 6 du métro-Convention d'occupation temporaire du domaine public par la RATP.*  
(DELIB 12-2018-040 AVIS)

- **DPE 20180006** : *Approbation du zonage d'assainissement de Paris.*  
(DELIB 12-2018-041 AVIS)

- **DAC 20180014** : *Subventions d'un montant de 350.000 euros, conventions et avenants avec huit associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre, de la danse et des arts de la rue.*  
(DELIB 12-2018-042 AVIS)

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

\*\*\*

- DAC 20180450 : Subventions d'un montant de 17.700 euros, à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 5 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

03 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

M. SEINGIER (pouvoir de Mme MONTANDON), du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-043 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20180483** : Subventions d'un montant de 5.750 euros à sept associations d'anciens combattants et comités du Souvenir, dans les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements.

(DELIB 12-2018-044 AVIS)

- **DASCO 20180011** : Lycée Théophile Gautier sis à Paris 12<sup>e</sup> - Subvention d'un montant de 3 575 euros.

(DELIB 12-2018-045 AVIS)

- **DJS 20180103** : Subvention d'un montant de 35.000 euros et avenant à convention à l'association " Culture Loisirs Animation Jeu Education - CLAJE" sise à Paris 12<sup>e</sup>.

(DELIB 12-2018-046 AVIS)

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

\*\*\*



**Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :**

- **DASCO 20170007-G** : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 13 759 euros, subventions d'équipement d'un montant de 2 273 624 euros et subventions pour travaux d'un montant de 208 076 euros.

\*\*\*

**DASES 20170002-G** : Subventions d'un montant de 740.906 euros, relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre "Août Secours Alimentaire".

**- VŒU 122018-009 : Vœu présenté par Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, et les élu-e-s de la majorité municipale, relatif à l'installation d'un bassin estival mobile dans le cadre d'une opération « Pelouse de Reuilly Plage ».**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporte :**

« Nous passons à l'examen des vœux non rattachés à des délibérations. Je vais vous présenter le premier, qui concerne l'installation d'un bassin estival mobile sur la pelouse de Reuilly. Comme j'ai été amenée à le dire précédemment, au regard des marchés infructueux que nous avons lancés en parallèle de l'enquête publique déjà évoquée, et de la complexité toujours croissante de ce beau projet, auquel nous étions nombreux à croire, d'ouverture d'une baignade publique et gratuite dans le lac Daumesnil, toutes ces considérations nous ont amené, en conscience, avec la Maire de Paris, à retirer notre projet d'ouverture à la baignade du lac Daumesnil. Par ailleurs, nous réaffirmons régulièrement la nécessité de créer des îlots de fraîcheur, nécessité absolue pour les Parisiens et Parisiennes de retrouver ce lien assez naturel avec la baignade. Au regard notamment du succès de la baignade dans le bassin de la Villette cet été, nous avons considéré qu'il fallait proposer autre chose pour les familles du 12<sup>e</sup> arrondissement. Ce vœu prend acte du retrait de ce projet et de sa non-réalisation, en tout cas d'ici 2020, et propose que sur la pelouse de Reuilly soit installé à l'été 2019 un bassin tel qu'il en existe dans d'autres dispositifs parisiens, qui permet notamment d'apprendre à nager à nos plus jeunes. Ce n'est pas comparable du tout avec ce qui était imaginé pour la baignade dans le lac Daumesnil, mais cela permet quand même un lieu de baignade pour nos enfants et d'apprentissage de la natation.

Il s'agit d'un bassin amovible, qui pourrait s'inscrire par ailleurs dans d'autres manifestations et propositions sportives et de loisirs, comme nous avons pu déjà en accueillir sur la pelouse de Reuilly. Cette volonté conjointe des élus de la majorité du 12<sup>e</sup> arrondissement s'inscrit également dans une volonté de reconquête positive de la pelouse de Reuilly, avec bien évidemment le maintien des cirques et de la Foire du Trône, mais également des manifestations positives le reste de l'année.

Vous l'avez vu dans la presse certainement ce matin, je vous confirme que nous avons travaillé avec la préfecture de police et les forains afin que, dès l'édition 2018 de la Foire du Trône, nous puissions clairement diminuer les nuisances, notamment sonores, mais également améliorer la sécurité à l'extérieur de la foire et la sécurité des manèges à l'intérieur.

Ces quelques mots visent à vous présenter ce vœu dans le contexte actuel, en espérant qu'il regroupera l'ensemble des élus du 12<sup>e</sup> arrondissement. Mme TAPIERO, vous avez demandé la parole. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Nous avons écouté avec intérêt vos éléments. Je vois qu'à chaque fois qu'il s'agit de natation, vous remettez en avant le plan « Nager à Paris ». Je regrette que dans vos objectifs, vous ne fixiez toujours pas l'objectif de l'ouverture d'une nouvelle piscine, qui serait pérenne et plus utile à l'ensemble des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement. Lorsque vous abordez cette problématique sur la pelouse de Reuilly, est-ce à dire que vous avez décidé de cette opération pour cette année, ou de façon continue, nous indiquant par là même que vous avez déjà trouvé une nouvelle destination à la pelouse de Reuilly ? Je voudrais comprendre, puisque vous dites que cette piscine va être installée sur la pelouse de Reuilly. Elle va donc l'être tous les ans.

S'agit-il d'une activité gratuite ? Ce n'est pas précisé dans votre vœu. Ce sera donc une activité gratuite. Tous les ans, nous aurons donc la piscine sur la pelouse de Reuilly. Combien de personnes pourra-t-elle accueillir ? Ce n'est pas précisé non plus. Nous nous abstiendrons, bien sûr, sur ce vœu puisqu'il présente beaucoup d'incertitudes. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Très bien, pas de problème. Par ailleurs, sur la piscine, nous ne nous sommes pas engagés à ouvrir une piscine avant 2020 dans le 12<sup>e</sup> arrondissement en 2014. En revanche, nous nous sommes déjà engagés collectivement à réfléchir à l'installation d'une piscine dans le cadre du projet Bercy-Charenton. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler. M. Nicolas BONNET, puis M. David GREAU, Présidents de groupes. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Tout d'abord pour répondre à Mme TAPIERO, nous sommes plusieurs élus de la majorité, ici, à avoir déposé des vœux, des amendements, pour l'installation d'une piscine dans le quartier Bercy-Charenton. J'ai moi-même, au dernier Conseil de Paris, au moment du vote du budget, déposé plusieurs amendements budgétaires, dont un amendement très précis pour lancer des études dès maintenant sur la probabilité d'une piscine dans la ZAC Bercy-Charenton.

Je voudrais rappeler, sur le plan « Nager à Paris » que vous avez évoqué, que nous avons voté et qui a été adopté, qu'à Paris, encore 25% des enfants qui entrent en sixième ne savent pas nager. Notre objectif, qui est partagé par tout le monde, est l'ambition que 100% des enfants entrant en sixième sachent nager. Aujourd'hui, nous disposons de 39 piscines à Paris, et le taux de piscine au mètre carré par habitant est de 0,8, alors que la préconisation de l'Etat pour aller vers 100% d'enfants sachant nager est de 2 m<sup>2</sup> par habitant. Mme la Maire s'était avec nous engagée sur une baignade au lac Daumesnil, qui à mon avis était un projet ambitieux sur l'aspect écologique et le traitement des eaux naturelles, au même titre que nous l'avons fait sur le bassin de la Villette, et au même titre que nous avons l'ambition de le faire dans la Seine, ambition qu'avait d'ailleurs Jacques CHIRAC à l'époque.

J'étais assez fervent de ce projet, et je ne le cache pas. J'ai déjà eu l'occasion de me baigner dans un lac, le lac des Sapins dans le département du Rhône, qui fonctionne de cette manière. Il s'agit d'une baignade d'été tout à fait agréable et très bien traitée par un système de filtrage par les plantes très moderne. Je pense que nous devons aller vers cela à l'avenir. Je pense que nous avons aussi été à l'écoute des habitants, des usagers du lac Daumesnil, et que ce vœu permet à tout le monde d'être gagnants. Tout d'abord, en offrant la possibilité de l'apprentissage de la natation et de la baignade avec une piscine mobile, une piscine mobile qui figurait d'ailleurs dans notre plan Nage à Paris, et qui est utilisée par M. GOUJON à l'occasion de la fermeture d'une piscine dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit donc d'un système déjà utilisé par d'autres arrondissements. Ensuite, il s'agit d'un projet gagnant pour des habitants qui se questionnent sur ce projet, ce qui ne veut pas dire que ce projet peut continuer à être réfléchi et retravaillé. Donc, nous ferons preuve aujourd'hui de sagesse sur la volonté qu'avant 2020, les Parisiens, les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement, puissent avoir un espace pour se rafraîchir et se baigner, et pour les enfants des écoles, apprendre à nager.

Je voudrais terminer sur un sujet. L'été dernier, beaucoup d'élus, notamment des élus de droite, ont contesté le fait que des jeunes détournent des bouches d'incendie pour

se rafraîchir. Tout le monde, à ce moment, dans ce débat, a dit qu'il fallait davantage d'espaces de rafraîchissement à Paris. Avec ce vœu, nous proposons rapidement un espace de rafraîchissement qui évite ce type de détournement des bouches d'incendie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. BONNET. M. David GREAU. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Je profite de ce vœu et de cette explication de vote pour revenir sur ce que disait M. SEINGIER tout à l'heure, m'interpellant directement sur la position des élus écologistes sur cette problématique de Daumesnil. J'attendais ce vœu pour l'évoquer. Nous avons effectivement - à l'occasion, je vous invite à relire les comptes rendus des conseils précédents - émis des réserves en disant que ce projet, s'il nous apparaissait répondre à un besoin, ne pouvait se faire que dans des conditions qui préservent au mieux la biodiversité. Or, nous constatons aujourd'hui que les conditions de préservation de la biodiversité que nous nous étions fixées comme des impératifs à la création de cet espace de baignade ne peuvent pas être atteintes à des coûts raisonnables. Je ne dis pas qu'elles ne peuvent pas être atteintes, mais pas dans la configuration actuelle, à des coûts raisonnables. Il est donc sage aujourd'hui de reporter cette décision, éventuellement en prolongeant les études si nécessaire. Dans cet espace, tout le monde aura constaté que nous ne sommes pas dans la même configuration que celle du bassin ouvert à la baignade publique dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, mais dans un espace qui n'est pas urbanisé. Des contraintes supplémentaires viennent donc peser sur la conception du projet et sur son coût. Aujourd'hui, il est clairement sage de renoncer à ce projet. Il s'agit même d'une décision utile.

En revanche, ce vœu nous permet de proposer une alternative puisque le constat que nous avons fait à ce moment est toujours d'actualité. Cela vient d'être rappelé par Nicolas BONNET, nous avons des besoins de rafraîchissement dans l'espace urbain, dans la ville. Effectivement, ce vœu venant apporter une solution autre au besoin exprimé dans ces périodes de grande chaleur nous apparaît tout à fait opportun, et nous le voterons bien évidemment. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Merci beaucoup. Pour répondre enfin à Mme TAPIERO, effectivement, tout n'est pas prévu et déterminé encore à ce stade, puisqu'il s'agit d'un vœu qui demande une étude pour une réalisation à l'été 2019. Nous ne manquerons donc pas de revenir vers vous régulièrement pour vous informer des conditions de mise en œuvre de ce très beau projet, que nous aimerions appeler « Pelouses de Reuilly plage ». »

Considérant la priorité donnée par la Maire de Paris et la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement à la protection de l'environnement et à la bonne maîtrise des dépenses publiques ;

Considérant la nécessité de multiplier les îlots de fraîcheur permettant d'adapter la Ville au changement climatique ;

Considérant la vocation initiale de loisirs et de promenade du Bois de Vincennes et l'héritage des épreuves des Jeux Olympiques de 1900 qui font écho au projet

d'aménager une baignade naturelle écologique dans le Lac Daumesnil, tout en respectant pleinement la qualité paysagère de ce site classé imaginé par Haussmann et Alphand ;

Considérant le fait que la création d'un espace de baignade dans le lac Daumesnil ne peut voir le jour qu'avec l'assurance la plus complète que la biodiversité du site sera préservée ;

Considérant le caractère infructueux des appels d'offres des marchés de travaux portant sur la création de ladite baignade, en raison de la difficulté qu'ont aujourd'hui les entreprises à répondre à la haute ambition environnementale du projet tout en faisant preuve de sobriété budgétaire ;

Considérant la décision prise par la Maire de Paris, en accord avec la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, de sursoir en conséquence à la réalisation du projet de baignade tant qu'il ne peut pas voir le jour dans les conditions initialement fixées ;

Considérant la forte demande de baignade en plein-air et de rafraîchissement durant l'été, largement exprimée, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, à Paris et dans l'ensemble de la Métropole et de la Région, illustrée notamment par les succès de la baignade du Bassin de la Villette l'été dernier et du bassin mobile au Centre Sportif Emile Antoine, au pied de la Tour Eiffel, ou encore les ouvertures spontanées de bouches d'incendie dans divers quartiers pendant les épisodes de canicule ;

Considérant le Plan Nager à Paris adopté par le Conseil de Paris en juin 2016 qui fixe pour objectif le développement de la pratique sportive nautique et de l'apprentissage de la natation pour l'ensemble de nos jeunes Parisiennes et Parisiennes ;

Considérant la Stratégie de Résilience Urbaine, adoptée par le Conseil de Paris en septembre 2017, et le Plan Climat voté à l'unanimité dans sa première version lors du *Conseil de Paris* de novembre 2017 qui démontrent l'engagement de la Ville de Paris pour une présence et un accès accru à l'eau en milieu urbain, permettant de rafraîchir la ville en cas de forte chaleur ;

Considérant le besoin en équipements nautiques dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, en complément des deux piscines Jean Boiteux et Roger le Gall ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris d'engager la requalification de la Pelouse de Reuilly par la mise en œuvre, d'une part, d'un programme de travaux d'aménagement paysager pérennes compatibles avec les activités foraines et l'accueil des cirques sur la Pelouse de Reuilly et, d'autre part, d'aménagements éphémères afin d'offrir le reste de l'année des usages liés à la vocation du Bois de Vincennes et à la hauteur du lieu (cf. vœu adopté en Conseil de Paris en juillet 2016) ;

Considérant les expériences réussies d'installation de bassins mobiles estivaux aux centres sportifs Elisabeth dans le 14<sup>e</sup> et Louis Lumière dans le 20<sup>e</sup>, intégrés à des « Opérations plage ».

**Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement et des élu-e-s de la majorité municipale, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **En attendant que le projet de baignade naturelle puisse voir le jour dans de bonnes conditions, soit étudiée l'installation d'un bassin estival mobile sur la Pelouse de Reuilly à l'été 2019, dans le cadre d'une opération « Pelouse de**

Reuilly Plage», de façon à offrir à la belle saison un nouvel espace ludique, de détente, de baignade et d'apprentissage de la natation, gratuit et ouvert à tous (familles, jeunes, centres de loisirs, etc.).

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-047 VCEU)

\*\*\*

**- Vœu 122018-010 : Vœu présenté par Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Laurent Touzet, Adjoint à la Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, et l'ensemble des élu-e-s de la majorité, relatif à l'interpellation de la Région Ile-de-France quant à la construction du nouveau lycée Paul Valéry.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Je propose de passer la parole à M. Laurent TOUZET. »

**M. Laurent TOUZET, Conseiller d'arrondissement, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup>, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. Nous nous sommes tous et toutes félicités, il y a quelques années, de la décision de la Région de reconstruire le lycée Paul Valéry. Les bâtiments sont vétustes, et il s'agit d'une décision attendue par les élèves. Cette décision a également permis à l'époque à la Ville de Paris, en concertation avec la Région, d'engager la construction d'un nouveau collège et derrière d'un nouveau quartier dans un espace qui reste sous-utilisé et sur-asphalté, il faut le dire. Cela a donné lieu à un jury d'architecture en 2015. Un projet a été choisi, d'ailleurs Mme la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement faisait partie de ce jury. Des entreprises ont été désignées pour la maîtrise d'œuvre, et les travaux devaient débiter en 2017 pour une livraison du nouveau lycée en septembre 2019. Or, le démarrage avait déjà pris un peu de retard l'année dernière, puisque la demande de permis de construire n'a été déposée qu'au printemps 2017. Elle a été rejetée à l'automne dernier en raison d'un avis défavorable de la préfecture de police sur des questions d'accès et de sécurité, mais avec des réserves qui, en principe, devaient être assez simples à lever. Le problème est que depuis lors, aucune nouvelle demande de permis de construire n'a été déposée. Pire, aucune information n'a été faite par la Région, ni aux élus de l'arrondissement, ni même à la communauté éducative.

Mme la Maire a eu l'occasion d'écrire à Mme la Présidente de Région, mais sans réponse à ce jour. Elle demandait notamment une étude sur le contrôle des nuisances liées aux travaux en site occupé. La communauté éducative interpelle régulièrement la Région en conseil d'administration, en réunions de parents d'élèves. Le problème est que tout d'abord, la Ville est bloquée dans son calendrier pour avancer sur son projet de nouveau collège. En attendant, tout le monde s'impatiente et les conditions d'étude des élèves sont rendues de plus en plus difficiles, puisque assez logiquement, la Région, ces dernières années, a bloqué les travaux d'entretien les plus lourds. Les conditions de travail ont donc tendance à se dégrader.

Notre inquiétude est donc de plus en plus forte sur les intentions de la Région, de sa Présidente Mme Valérie PECRESSE, sur la construction de ce nouveau lycée, qui semblait bien engagée, et sur laquelle pèse aujourd'hui un gros point d'interrogation. La Région ne répondant pas à nos courriers, nous utilisons la voie du vœu en Conseil d'arrondissement, et s'il est voté, je l'espère également en Conseil de Paris pour interpellier Mme PECRESSE. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Merci beaucoup d'avoir rappelé l'embarras qui est le nôtre devant cette absence d'information de la part du Conseil régional d'Ile-de-France, qui possède la compétence des lycées. M. SEINGIER, nous vous écoutons avec beaucoup d'attention, même si je suis obligée de regretter que nos deux conseillers régionaux de votre groupe de la majorité PECRESSE ne soient pas présents ce soir. C'est dommage. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Vous venez de répondre à une question que je me posais. Je me demandais pourquoi mener un débat régional en Conseil d'arrondissement. Evidemment, il y a deux conseillers régionaux. M. MARGAIN est actuellement avec Mme PECRESSE, où il défend le développement économique de la Région. Il est donc dans son mandat d'élu. Mme MONTANDON regrette de ne pas être là. Elle a eu un petit souci dont vous êtes informée, je ne reviens donc pas dessus.

Mme MONTANDON devait effectivement s'exprimer, et je ne vais pas parler en son nom. Vous aurez toutes les réponses en Conseil de Paris, puisque ce n'est pas le lieu de parler de cela. D'ailleurs, je fais une remarque sur ce point, puisque je ne comprends pas cette obsession à parler de la Région ici. Est-ce une remise en cause de notre système démocratique ? Est-ce que vous ne supportez pas qu'après 18 ans de mainmise de M. HUCHON, la Région ait changé de majorité ? Ou alors, Essayez-vous de faire diversion sur toutes les ingérences que connaît actuellement la Ville de Paris, auxquelles vous êtes pleinement associés ?

J'ai un conseil : plutôt que de vous occuper de sujets régionaux, il faudrait peut-être bien s'occuper des affaires parisiennes. Je fais évidemment allusion au fiasco du Vélib', que vous connaissez particulièrement puisque vous êtes la Présidente du syndicat Autolib' Vélib', aux négligences juridiques qui ont amené à perdre 40 millions d'euros de redevances privées et de panneaux publicitaires - je n'en viens pas à enlever tous les panneaux. La piétonnisation des berges constitue à nouveau un problème démocratique, puisque le tribunal administratif a bien expliqué que c'est parce qu'il existait un manque d'informations et des omissions essentielles sur les conséquences en matière de pollution que nous avons été confrontés à l'annulation de l'arrêté du Maire et de la délibération.

Je rappelle également le festival des couacs sur les privatisations de stationnement, dont nous venons encore d'avoir des échos dans la presse, où manifestement, les amendes ne seraient même pas régulières dans la mesure où les agents censés les déposer n'étaient pas assermentés. Nous apprenons la volte-face sur le projet de baignade Daumesnil alors que nous en étions au moment de l'enquête publique. La propreté est en échec total malgré quatre plans successifs, sans compter les rats, les punaises de lit, etc., la pollution. Le 12<sup>e</sup> est l'arrondissement qui pâtit le plus de la pollution, puisque, le Parisien l'a rappelé, le taux de particules fines a augmenté de 15%, car il s'agit de l'arrondissement où les voitures se retrouvent le plus bloquées sur les voies.

Voilà de nombreux sujets qui pourraient vous occuper tandis que vous laisseriez la Région tranquille. C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas participer au vote. Nous allons quitter l'assemblée. Nous le regrettons, car nous étions tout à fait favorables à votre vœu relatif à Pierre HENRI. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Je regrette que vous décidiez de nous quitter. Il s'agit de sujets qui concernent très directement la vie des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement, donc il me semble que les élus du 12<sup>e</sup> arrondissement sont plus que légitimes à s'intéresser à la vie des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement, en particulier les plus jeunes d'entre eux. Je reçois beaucoup de courriers de parents d'élèves qui me demandent dans quelles conditions leurs enfants vont poursuivre leur scolarité à la cité scolaire Paul Valery. Certains m'interrogent sur le projet, donc j'ai trouvé légitime que les élus du 12<sup>e</sup> aient connaissance de l'état de ce projet. Nous n'avons aucune obsession, nous n'avons envie de faire aucune diversion, nous interpellons simplement les élus régionaux sur leurs compétences.



Ne vous gênez pas pour nous interpellier sur nos propres compétences, d'ailleurs vous ne vous gênez pas. Au Conseil de Paris, les élus de votre groupe et d'autres groupes, d'ailleurs, nous interpellent sur la belle liste de sujets que vous avez évoqués. Je trouve cela choquant, je vous le dis très sincèrement avec tout le respect que j'ai pour vous à titre personnel et l'engagement qui est le vôtre. Que vous quittiez cette séance parce que nous abordons des sujets qui relèvent de la compétence de vos collègues en responsabilité à la Région Ile-de-France, qui ont un impact direct sur la vie des habitants de cet arrondissement, je trouve cela très peu courageux, voire honteux et très peu respectueux de la démocratie. Mais enfin, nous allons continuer le débat et vous pourrez continuer à lire nos échanges dans le procès-verbal de la séance, qui sera voté lors de la prochaine édition de ce Conseil d'arrondissement. Je trouve cela hallucinant, personnellement.

M. GREGOIRE, vous vouliez répondre. Je vous invite à le faire, puisque ce sera concilié au procès-verbal. Ainsi, nos collègues pourront prendre connaissance de votre position. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Je voulais leur dire quelque chose. Ils sont manifestement extrêmement gênés, puisqu'ils éprouvent le besoin de quitter la salle. On comprend qu'ils soient gênés, parce que la réalité des dossiers qui concernent la Région Ile-de-France est que Valérie PECRESSE manque à tous ses devoirs et à tous ses engagements, notamment vis-à-vis de Paris. On peut le dire comme on veut, mais dans tous les dossiers, elle se désengage, elle manque le rendez-vous de toutes les compétences qui sont celles du Conseil régional. Il a fait une longue litanie qui n'a rien à voir, mais en matière de droit, merci des conseils, puisque je rappelle que nous avons perdu en tribunal administratif, mais que nous avons saisi pour sursis à exécution le tribunal administratif, précisément parce que nous respectons le droit. Valérie PECRESSE a été condamnée, il y a 46 jours, par le tribunal administratif pour une décision totalement illégale de priver les bénéficiaires de l'AME du transport gratuit. Merci donc pour les leçons de droit. Qu'elle se les applique d'abord à elle-même. La réalité est que Mme PECRESSE ne supporte pas Paris. Elle punit les Parisiens et manque à tous les engagements qu'elle avait pris pendant la campagne. S'ils croient que parce qu'ils ont quitté le conseil d'arrondissement, nous allons arrêter, séance après séance, de la rappeler à ses engagements, de la rappeler à ses missions et à ses compétences, y compris vis-à-vis des Parisiens, et pas seulement vis-à-vis de la Grande couronne et des Versaillais, nous le ferons systématiquement. S'ils veulent quitter le conseil d'arrondissement parce qu'ils en sont gênés, ils gagneront des soirées. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Merci beaucoup. M. BONNET, vous étiez également inscrit pour expliquer votre vote sur ce vœu. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Nous voterons ce vœu et nous le partageons. D'ailleurs, M. SEINGIER fait preuve de méconnaissance du dossier quand il dit que nous nous adressons à la Région et que nous ne nous occupons pas des Parisiens. Bien au contraire, nous nous occupons des Parisiens, et des Parisiens du 12<sup>e</sup> arrondissement car ce dossier ne concerne pas uniquement la question de la compétence lycées de la Région, mais également le collège, compétence du Département. Je suis donc préoccupé sur une de nos compétences, qui est à la fois l'école primaire, le passage en sixième et l'aménagement de ce collège. Vous savez comme moi qu'aujourd'hui, cette cité scolaire n'est pas adaptée à de jeunes enfants qui sortent de CM2 et qui arrivent en sixième. Dans ce projet, le fond du dossier est bien de séparer le collège du lycée. Il

s'agit aussi d'un dossier sur lequel il est question de faire une coulée verte, une voie verte qui relie la voie verte actuelle jusqu'à la Porte dorée. Il s'agit aussi d'avoir des équipements nouveaux, des logements sociaux, et de tout un tas de projets qui concernent au plus près les habitants du quartier.

Aujourd'hui, quand j'entends Mme PECRESSE dire qu'en gros, on prend la banlieue en otage avec les berges de Seine, j'ai envie de dire qu'aujourd'hui, Mme PECRESSE, en prenant du retard sur ce dossier, prend en otage les familles du 12<sup>e</sup> arrondissement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Merci beaucoup. Mme ROTA, votre position de vote. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Non, c'était juste pour dire que vous cherchez les élus du groupe Les Républicains, et vous les trouvez. C'est normal. »

« En revanche, concernant le vote, je suis là au titre du groupe UDI-MODEM, qui est un groupe de la majorité de la Région. Les vœux ont été vus par le groupe UDI-MODEM du Conseil de Paris, et forcément, c'est l'abstention qui sera préconisée pour les vœux. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Merci beaucoup Mme ROTA pour cette explication de vote. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, M. TOUZET n'a rien de particulier à ajouter j'imagine, si ce n'est la confirmation que la communauté éducative est très en demande, y compris les enseignants. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« J'insiste tout de même, après d'autres. Je suis particulièrement consterné par l'attitude du groupe LR quand on les interpelle sur l'avenir des conditions dans lesquelles nos collégiens et nos lycéens étudient. Qu'ils sortent de la salle, en plus sur ce vœu, j'en suis abasourdi. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Merci. Sur ce vœu, j'ai donc compris qu'il y avait une abstention, et qu'il est donc voté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Considérant la vétusté de la cité scolaire Paul Valéry et le projet engagé depuis plusieurs années conjointement par la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat, dans l'objectif d'accueillir, à terme, les collégiens et lycéens, dans deux établissements distincts, entièrement reconstruits, mieux adaptés à chaque tranche d'âges et aux besoins pédagogiques spécifiques ;

Considérant le projet de reconstruction du lycée Paul Valéry engagé dans ce cadre par la Région Île-de-France dans la mandature 2010-2015 (approbation du projet par la Commission Permanente le 20 octobre 2011 ; affectation d'un budget prévisionnel de 56.5 millions d'euros ; jury d'architecture de sélection du lauréat le 8 juillet 2015 ; tenue d'une réunion publique en présence de la vice-présidente chargée des lycées le 15 octobre 2015) ;

Considérant que le calendrier initial de ce projet prévoyait une livraison à la rentrée 2019 avec un démarrage des travaux à l'été 2017 ;

Considérant que le calendrier de démarrage des travaux n'a cessé d'être décalé et ne semble toujours pas fixé à ce jour par la Région Ile-de-France, qui n'a par ailleurs transmis aucune information à ce sujet, ni à la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, ni à la communauté éducative en dépit des questions posées ;

Considérant que le rejet à l'automne dernier du permis de construire du nouveau lycée, suite à un avis défavorable de la Préfecture de Police, n'a toujours pas donné lieu au dépôt d'un nouveau permis par les services régionaux, ce qui semble confirmer un certain attentisme ;

Considérant que ce retard impacte de façon durable le projet de reconstruction du collège porté par la Ville de Paris ainsi que le projet urbain Paul Valéry ;

Considérant par ailleurs le maintien programmé des élèves collégiens et lycéens sur site, dans le bâtiment actuel de la cité scolaire, tout au long des travaux de construction du nouveau lycée ;

Considérant qu'il apparaît toujours indispensable à ce sujet de lancer une étude sur le contrôle des nuisances afin que les élèves, enseignants et personnels de la cité scolaire les subissent le moins possible pendant le chantier de construction du nouveau lycée ;

Considérant les conditions d'études et d'enseignement, par certains aspects difficiles, que peuvent rencontrer les élèves et les personnels de la Cité scolaire Paul Valéry, notamment lors de la période hivernale ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement le 22 mai 2017 et celui du Conseil de Paris des 6 et 7 juin 2017 ;

Considérant le courrier relayant ces vœux du 31 mai 2017, de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup>, à Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, demeuré sans réponse à ce jour ;

Considérant les demandes d'information répétées de la communauté éducative, exprimées notamment dans le cadre des conseils d'administration du collège et du lycée, et dans le cadre des réunions d'information sur l'entrée en 6<sup>ème</sup> organisées dans les écoles du secteur ;

**Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, de Laurent Touzet, Adjoint à la Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires et de l'ensemble des élu-e-s de la majorité, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- la Région Ile-de-France clarifie, sans plus attendre, sa volonté d'engager la construction du nouveau lycée Paul Valéry ;
- la Région Ile-de-France traduise concrètement cette volonté en :
  - . Déposant rapidement un nouveau permis de construire pour le lycée tenant compte des réserves de la Préfecture de Police ;
  - . Précisant le calendrier du projet et des chantiers ;

. Répondant précisant aux questions relatives aux conditions d'organisation des chantiers en site occupé par une stratégie adaptée et partagée ;

. Informant la Mairie de Paris, la Mairie du 12<sup>e</sup> et la Communauté éducative sur tous ces points.

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-048 VCEU)

\*\*\*

**- VŒU 122018-011 : Vœu présenté par Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, David Gréau, Adjoint à la Maire en charge des transports, de la voirie et des déplacements et l'ensemble des élu-e-s de la majorité, relatif aux abords de la Gare de Lyon et à la Ligne à Haut Niveau de Service de la rive droite.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous avons deux autres vœux, qui concernent les compétences en termes de transport, cette fois, de la Région Ile-de-France. M. David GREAU, vous avez la parole pour nous les présenter. »

**M. David GREAU, Conseiller d'arrondissement, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup>, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. Ces vœux, je le précise, concernent à la fois la vie des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement directement, et les compétences de la Région Ile-de-France. Le premier de ces deux vœux est relatif aux abords de la Gare de Lyon, qui comme chacun pourra le constater, connaissent de graves désordres sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années, et qui empêchent les bus, notamment, d'Ile-de-France Mobilité, nouveau nom du STIF, qui relève de la compétence régionale, de circuler correctement, au détriment des usagers et des riverains. Cela les oblige parfois à couper leurs itinéraires à Gare de Lyon du fait d'aménagements manquants. Nous avons travaillé avec la RATP et la SNCF à de nouveaux aménagements. Aujourd'hui, nous sommes toujours en attente d'Ile-de-France Mobilité, donc de la Région sur ses compétences pour qu'elle prenne à bras-le-corps ces sujets.

Le second aspect de ce vœu est relatif à la ligne à haut niveau de service qui doit emprunter les berges de Seine rive droite, sur lesquelles nous sommes effectivement confrontés à des mises en cause de la Région sur la politique que nous menons dans Paris sur les berges de Seine, avec un attendu de la part de la Région qui consiste à dire que la base de la discussion doit être celle d'une meilleure offre en transports en commun. Aujourd'hui, c'est ce que nous proposons à travers cet aménagement d'une ligne de bus à haut niveau de service pour laquelle, de la même manière, nous sommes en attente de décisions de financement, de la Région et d'Ile-de-France Mobilité, compétence régionale. La desserte de Paris, notamment depuis le quartier de Bercy vers la Gare de Lyon et potentiellement aussi dans l'autre sens vers le Val-de-Marne, avec un aspect métropolitain, est aujourd'hui remise en cause. Il s'agit donc de l'objet de ce vœu que nous proposons aujourd'hui. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. GREAU d'avoir rappelé à quel point les compétences de la Région Ile-de-France peuvent concerner la vie quotidienne des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement. Je nous sens pleinement légitimes à nous exprimer sur ces sujets ce soir ici. Sur ce vœu, s'il n'y a pas d'autre demande ou explication de vote, je le mets aux voix. »

Considérant la volonté affichée par la Ville de Paris comme par la Région Ile-de-France de lutter contre la pollution de l'air et de participer au développement des transports en commun ;

Considérant que c'est la compétence de la Région Ile-de-France, par le biais d'Ile-de-France-Mobilités, d'organiser les transports en commun sur le territoire francilien et de faciliter l'accès des usagers à ces derniers ;

Considérant la volonté politique forte des élus de la Ville de Paris de faciliter les déplacements des Parisiens, des habitants de la Métropole du Grand Paris et de la Région ainsi que de l'ensemble des usagers, visiteurs et touristes de la capitale ;

Considérant, d'une part, que les abords de la Gare de Lyon souffrent de nombreux dysfonctionnements liés au stationnement anarchique des taxis sur le parvis, qui débordent sur le boulevard Diderot et créent de fortes perturbations jusqu'à la rue de Bercy ;

Considérant qu'il n'est pas rare que les lignes de bus soient détournées de leur parcours en raison d'un encombrement de ces voies ;

Considérant que ces dysfonctionnement repérés de longue date, apparaissent insupportables aux riverains comme aux usagers de la gare et des transports en commun et aggravent la pollution atmosphérique et sonore dans ce secteur ;

Considérant que cela a fait l'objet d'une réflexion coordonnée entre la Ville de Paris, la RATP, la SNCF et Ile-de-France-Mobilités depuis plusieurs années, débouchant sur un projet sérieux consistant à organiser la prise en charge des taxis dans le tunnel Chalon, libérant ainsi le parvis et fluidifiant la circulation des bus autour de la Gare de Lyon ;

Considérant le courrier du 19 décembre 2017 adressé à la Présidente de la Région Ile-de-France et resté à ce jour sans réponse ;

Considérant l'approbation au Conseil d'Ile-de-France-Mobilités de juin 2017 du Schéma directeur de l'intermodalité du tripôle Gares de Lyon-Bercy-Austerlitz, dans lequel ce projet figure en tant qu'action à réaliser à court terme ;

Considérant que la Ville de Paris ainsi que la SNCF ont acté une partie du co-financement permettant la mise en œuvre de ce projet ;

Considérant, d'autre part, le projet de Ligne à Haut Niveau de Service sur les quais hauts de la rive droite qui offre une alternative respectueuse de l'environnement à la voiture individuelle pour relier Paris d'Est en Ouest et Paris et ses communes limitrophes ;

Considérant que ce projet est donc attendu pour accompagner le mouvement de reconquête et de pacification de l'espace public engagé par la Ville de Paris, notamment au travers de la piétonisation des Berges de Seine rive droite.

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, David Gréau, Adjoint à la Maire en charge des transports, de la voirie et des déplacements et de l'ensemble des élu-e-s de la majorité, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- **la Région Ile-de-France s'engage à participer au financement des travaux d'aménagement des abords de la Gare de Lyon pour permettre une meilleure desserte et intermodalité de ce pôle multimodal, notamment pour les bus de la RATP ;**
- **la Région Ile-de-France confirme l'engagement du déploiement en 2019 d'une Ligne à Haut Niveau de Service sur les quais hauts de la rive droite dotée de véhicules électriques, desservant notamment la Gare de Lyon et à terme le quartier de Bercy et le Val-de-Marne.**

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont

Contre : 0

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu adopté *à l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-049 VCEU)

\*\*\*

- **Vœu 122018-012** : *Vœu présenté par Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, David Gréau, Adjoint à la Maire en charge des transports, de la voirie et des déplacements, Pénélope Komitès, Conseillère déléguée aux affaires sociales, à la santé et à la solidarité, et l'ensemble des élu-e-s de la majorité, relatif au rétablissement par la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités de la tarification sociale en faveur des bénéficiaires de l'Aide Médicale d'État.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous passons au deuxième vœu. M. GREAU. »

**M. David GREAU, Conseiller d'arrondissement, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. Monsieur GREGOIRE l'a déjà évoqué, nous sommes là face à une décision de justice qui a enjoint la Présidente de Région à revenir sur une décision qu'elle avait prise de priver les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat de la carte Solidarité transports. Cette décision de justice a été obtenue suite à une plainte de conseillers régionaux écologistes sur ce sujet, puisque le code stipule que la seule assise sur laquelle la réduction de transport doit se faire est le niveau de revenus des bénéficiaires, et en aucun cas leur situation administrative. Par conséquent, Mme PECRESSE, lorsqu'elle a décidé de priver les personnes justifiant de l'Aide Médicale d'Etat du bénéfice de la solidarité transports, a commis une faute qui a été jugée. Or, aujourd'hui, comme le dit M. GREGOIRE, nous sommes 46 jours après cette décision de justice et nous n'avons toujours aucune nouvelle sur ce que Mme PECRESSE entend faire de cette décision de justice. Evidemment, ce tarif de solidarité transports n'a pas été remis en service pour ces bénéficiaires.

Vous lirez dans le vœu que nous avons, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, un certain nombre d'infrastructures, notamment de santé, au bénéfice de ces personnes les plus précaires, et que les priver de ce transport en commun à des tarifs accessibles pour leur permettre de se rendre sur leur lieu de soin est une mesure que nous jugeons extrêmement grave. Cette gravité nous amène à déposer ce vœu pour demander que la Présidente d'Ile-de-France Mobilité rétablisse dans les plus brefs délais l'accès à la tarification sociale pour les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. David GREAU. Sur ce vœu, pas de commentaires ? Vous êtes donc pour que la Présidente de la Région Ile-de-France mette en œuvre la décision de justice. »

Considérant L'article L. 1113-1 du code des transports, issu de loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi « SRU »), qui prévoit que les personnes dont les ressources sont inférieures à un plafond bénéficient d'une réduction tarifaire d'au moins 50 % sur leurs titres de transport ;

Considérant la création par le Syndicat des transports d'Ile-de-France, en 2001, en application de ces dispositions, d'une carte « solidarité transport » permettant aux personnes attestant de ressources inférieures au plafond de bénéficier de carnets de billets à demi-tarif et, à partir de 2004, d'abonnements mensuels et hebdomadaires à demi-tarif ; réduction portée par la suite à 75 % ;

Considérant la délibération du 17 février 2016, au travers de laquelle le STIF a exclu des bénéficiaires de ces réductions « les personnes justifiant du bénéfice de l'Aide Médicale d'Etat » ;



Considérant le jugement du Tribunal Administratif de Paris du 25 janvier 2018 annulant la délibération du 17 février 2016 ; estimant que cette délibération est entachée d'une erreur de droit en ce qu'elle méconnaît les dispositions de l'article L. 1113-1 du code des transports dont les dispositions ne subordonnent le bénéfice de la réduction tarifaire qu'à une seule condition de ressources, et non à une condition de régularité du séjour en France ;

Considérant le refus de la Présidente de la Région Ile-de-France de respecter le jugement du Tribunal Administratif de Paris ;

Considérant pourtant l'ambition de la Présidente de la Région Ile-de-France de faire de la lutte contre la fraude dans les transports une priorité de son mandat ;

Considérant le dénombrement, dans le cadre de la Nuit de la solidarité, de 107 personnes sans-abri dans les seules rues du 12<sup>e</sup> arrondissement et de 129 personnes dans le Bois de Vincennes, sans compter le recensement parallèle effectué dans les gares, hôpitaux et stations de métro ;

Considérant l'ouverture, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, de plus de 570 places d'hébergement d'urgence, et le fonctionnement de 5 Espaces Solidarité Insertion et haltes de jour, accompagnant quotidiennement des personnes bénéficiant de l'Aide Médicale d'Etat ;

Considérant l'implantation, en 2016, d'un Centre d'Accueil, d'Accompagnement et d'Orientation de Médecins du Monde, boulevard de Picpus, accompagnant les personnes en grande précarité dans leur accès à la santé ;

Considérant que la non-application par le STIF du jugement du Tribunal Administratif représente un réel frein à l'accès aux droits, à la santé et à l'hébergement des personnes en grande précarité accompagnées par ces structures.

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, David Gréau, Adjoint à la Maire en charge des transports, de la voirie et des déplacements, Pénélope Komitès, Conseillère déléguée aux affaires sociales, à la santé et à la solidarité, et de l'ensemble des élu-e-s de la majorité, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- **La Présidente de la Région Ile-de-France, Présidente d'Ile-de-France Mobilités (ex STIF), en conformité avec la décision du Tribunal Administratif, rétablisse, dans les plus brefs délais, l'accès à la tarification Solidarité aux bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat.**

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-050 VCEU)

**- VŒU 122018-013 : Vœu présenté par Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Jean-Luc Romero-Michel, Adjoint à la Maire en charge de la culture et du tourisme, et les élu-e-s de la majorité, relatif à la préservation du patrimoine culturel hérité du compositeur Pierre Henry.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous passons au dernier vœu, qui concerne la musique et ce beau compositeur qui était habitant du 12<sup>e</sup> arrondissement, et sur lequel nous avons déjà voté un vœu. M. Jean-Luc ROMERO. »

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Conseiller d'arrondissement, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup>, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, jusqu'à son décès en juillet dernier, Pierre HENRY, père de la musique électroacoustique, habitait et composait dans son studio situé rue de Toul dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Certaines et certains d'entre vous avaient eu d'ailleurs l'occasion de le rencontrer ou de visiter sa maison-studio. Il avait participé à une édition du 12X12, à laquelle assistaient un certain nombre d'habitants de notre arrondissement, et il montrait toujours l'intérêt qu'il portait à l'accès des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement à son art, et plus globalement à la musique.

Des vœux, Mme la Maire vient de le rappeler, ont été adoptés en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris qui demandaient que le Ministère de la Culture s'empare de cet enjeu et s'assure réellement de la conservation des œuvres de Pierre HENRY. De notre côté, la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement et la Ville de Paris ont organisé de multiples démarches et rencontres, notamment avec son épouse qui représente l'association SON RE. A l'initiative de Mme la Maire, nous avons proposé d'intégrer de nouveaux locaux gérés par la RIVP, qui sont situés 3 passage Hennel au cœur du 12<sup>e</sup> arrondissement dans le prolongement du Viaduc des Arts, ce qui constitue un bel endroit. Cette mesure a du sens et elle a été acceptée par son épouse.

Outre son local, nous l'aidons particulièrement, et Pierre ALIX, au cabinet de Mme la Maire, aide dans la recherche notamment de mécénat, ainsi que pour le projet d'organiser un événement hommage d'importance, dans le cadre une fois de plus du 12X12 en lien avec les 100ecs et le conservatoire Paul Dukas.

Il s'agit donc, au travers de ce vœu, de préserver le patrimoine culturel hérité de ce compositeur exceptionnel connu mondialement. C'est pourquoi Mme la Maire et tous les élus de notre majorité vous proposent ce vœu afin que d'une part, nous continuions les démarches qui ont été engagées dans le cadre de l'Hôtel de Ville et bien sûr de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, et surtout que l'Etat s'engage clairement à accompagner la préservation de l'œuvre de Pierre HENRY. Je vous remercie.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. ROMERO pour ce vœu qui témoigne effectivement de notre soutien collectif à ce grand artiste du 12<sup>e</sup> arrondissement. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce vœu ? Non, un vote favorable de tous les élus qui restent en séance. »

Considérant que Pierre Henry, père de la musique électroacoustique, habitait et composait dans son studio situé rue de Toul dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant la volonté de préserver le patrimoine culturel hérité de ce compositeur de renom ;

Considérant les vœux adoptés, en Conseil d'arrondissement le 11 septembre 2017 et en Conseil de Paris les 25, 26 et 27 septembre 2017 demandant que le Ministère de la Culture s'empare de cet enjeu et s'assure de la conservation des œuvres de Pierre Henry ;

Considérant l'ensemble des démarches engagées par la Mairie du 12<sup>e</sup> et la Ville de Paris au cours des dernières semaines, notamment au travers de plusieurs rencontres avec l'épouse du compositeur représentant l'association SON RE ;

Considérant la proposition faite par la Mairie du 12<sup>e</sup> à l'association SON RE, et acceptée par elle, d'intégrer de nouveaux locaux gérés par la RIVP, situés 3 passage Hennel au cœur du 12<sup>e</sup> arrondissement dans le prolongement du Viaduc des Arts ;

Considérant l'accompagnement engagé par la Mairie du 12<sup>e</sup> dans la recherche de mécénat ainsi que le projet d'organiser un événement hommage dans le cadre du prochain Festival 12X12 en lien avec les 100ecs et le conservatoire Paul Dukas.

**Sur proposition de Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Jean-Luc Romero-Michel, Adjoint à la Maire en charge de la culture et du tourisme et des élu-e-s de la majorité, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- Les démarches de soutien engagées par la Ville de Paris et la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement se poursuivent et que l'État s'engage à accompagner la préservation de l'œuvre de Pierre Henry.

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté *à l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-051 VCEU)

\*\*\*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous remercie pour votre patience, cette séance a finalement été assez longue. Bonne soirée. »

Madame la Maire lève la séance à 22 H 25.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ.